

ABONNEMENTS:

Table of subscription rates for daily and weekly editions in Canada and the US, including postage costs.

Directeur: HENRI BOURASSA

LE DEVOIR

FAIS CE QUE DOIS!

Rédaction et Administration:

71a RUE SAINT-JACQUES

MONTREAL

TELEPHONES:

ADMINISTRATION: Main 7461 REDACTION: 7460

BORDEN, LAURIER, VERVILLE

Le texte et la portée des trois propositions

Que signifie, au juste, le sous-amendement Verville? quelle est son exacte portée? Pour le savoir, il importe de le placer dans son cadre, à côté des textes qu'il prétend modifier...

LA PROPOSITION BORDEN

La proposition Borden se lit ainsi: (voir les Procès-Verbaux de la Chambre des Communes du jeudi 5 décembre 1912, p. 151):

- Qu'il est expédient, en rapport avec le bill actuellement devant cette Chambre intitulé: "Loi à l'effet d'autoriser des mesures en vue d'augmenter les forces navales effectives de l'Empire"; de décréter: (a) Que, à même le fonds du revenu consolidé du Canada...

L'AMENDEMENT LAURIER

L'amendement Laurier n'oppose pas, comme certains semblent le croire, une fin de non recevoir, pure et simple, à la proposition gouvernementale. Il se compose, au contraire, de deux parties très distinctes, dont l'une conserve la première partie de la proposition et dont l'autre y ajoute.

Ouvrez les Procès-Verbaux de la Chambre, séance du jeudi 12 décembre, p. 232, vous y verrez que M. Borden ayant proposé "Que la dite proposition soit maintenant lue la seconde fois et agréée."

"Sir Wilfrid Laurier propose, comme amendement.—Que tous les mots après le mot "Que" soient retranchés et remplacés par les suivants: "Cette Chambre ne croit pas devoir donner son concours à la dite résolution et ordonne de la renvoyer au comité avec instruction de la modifier de la manière suivante, savoir: de retrancher tous les mots APRES L'ALINEA A et de leur substituer les suivants":

(Suivent les sept paragraphes commençant par les mots: "Le mémoire proposé par l'Amir-ut") et que nous donnerons plus bas.) Mais notez tout de suite le point essentiel: M. Laurier ne demande pas à la Chambre de refuser, purement et simplement, son concours à la proposition gouvernementale; il lui demande d'amender cette proposition.

En retranchant "tous les mots APRES L'ALINEA A" et en leur substituant un nouveau texte.

Donc, il conserve l'alinéa A et son préambule; donc il invite la Chambre à réaffirmer avec M. Borden, "QU'IL EST EXPEDIENT, EN RAPPORT AVEC LE BILL ACTUELLEMENT DEVANT CETTE CHAMBRE INTITULE: "LOI A L'EFFET D'AUTORISER DES MESURES EN VUE D'augmenter les forces navales effectives de l'Empire"; DE DECRIERER:— (a) QUE, A MEME LE FONDS DU REVENU CONSOLIDE DU CANADA, IL S'EST LOISIBL DE VERSER UNE SOMME N'EXCEDANT PAS TRENTE-CINQ MILLIONS DE DOLLARS DANS LE BUT D'AUGMENTER IMMEDIATEMENT LES FORCES NAVALES EFFECTIVES DE L'EMPIRE."

LA PROPOSITION BORDEN MODIFIEE PAR L'AMENDEMENT LAURIER

Si la Chambre acceptait l'amendement Laurier (abstraction faite du sous-amendement Verville), l'expression définitive de sa pensée se composerait donc: 1o du préambule et de l'alinéa A, maintenus par le chef de l'opposition; 2o des sept paragraphes commençant par "Le mémoire de l'Amirauté."

Et ce texte, voulu par M. Laurier, se lirait ainsi:

"Qu'il est expédient, en rapport avec le bill actuellement devant cette Chambre intitulé: "Loi à l'effet d'autoriser des mesures en vue d'augmenter les forces navales effectives de l'Empire"; de décréter:— (a) Que, à même le fonds du revenu consolidé du Canada, il soit loisible de verser une somme n'excédant pas trente-cinq millions de dollars dans le but d'augmenter immédiatement les forces navales effectives de l'Empire;

Le mémoire préparé par le Bureau de l'Amirauté sur la situation navale générale de l'Empire et communiqué à cette Chambre par le Très Honorable Premier Ministre, le cinq décembre, fait voir que plusieurs des plus importants pouvoirs étrangers ont adopté un programme défini pour augmenter rapidement leurs forces navales.

Que cette décision a forcé le Royaume-Uni à concentrer ses forces navales dans son voisinage immédiat, entraînant par là le retrait de ses navires, des possessions éloignées de l'Empire;

Que ce retrait implique pour le Canada la nécessité d'inaugurer immédiatement et activement un programme permanent de défense navale;

Que toute mesure d'une aide canadienne à la défense navale de l'Empire, qui ne comprendrait pas une politique permanente de participation au moyen des navires possédés, équipés et entretenus par le Canada et ne pourvoierait pas à leur construction aussitôt que possible en Canada ne serait pas une exécution adéquate ou satisfaisante des aspirations du peuple canadien au sujet de la défense navale, et ne représenterait pas la part raisonnable que devrait assumer le Canada dans le maintien des forces navales impériales et, pour employer l'expression contenue dans le mémoire de l'Amirauté, à "renforcer une plus grande élasticité de mouvement aux escadres britanniques sur toutes les mers et contribuer directement et davantage à la sécurité des lommions"; et que le gouvernement canadien devrait prendre des mesures propres à la réalisation la plus prochaine possible de cet objet."

LE SOUS-AMENDEMENT VERVILLE

Le sous-amendement Verville se lit ainsi:

"Que les mots suivants soient ajoutés à l'amendement: "Et le consentement du parlement ne devrait pas être donné à cette résolution avant qu'elle n'ait été soumise à l'électorat et qu'elle n'ait reçu son approbation."

M. Laurier veut conserver de la proposition Borden le paragraphe qui décrète qu'il sera "loisible", à même le fonds du revenu consolidé du Canada, de verser une somme n'excédant pas trente-cinq millions de dollars dans le but d'augmenter immédiatement les forces navales effectives de l'Empire."

M. Verville, antiféministe, conserve, lui aussi, ce paragraphe et, avec M. Laurier encore, il déclare (puisqu'il propose simplement d'ajouter à l'amendement, et non d'en retrancher quoi que ce soit) que la concentration des escadres anglaises dans les mers d'Europe "implique pour le Canada la nécessité d'inaugurer immédiatement et activement un programme permanent de défense navale."

On a beaucoup discuté les motifs de M. Verville. On a prétendu que son sous-amendement n'était qu'une manœuvre politique. C'est un terrain sur lequel nous ne voulons pas entrer aujourd'hui.

Mais si le député de Maisonneuve est réellement opposé aux deux propositions navales, il avait un moyen bien simple de manifester son opinion.

C'était de voter contre l'amendement Laurier, puis, le terrain étant ainsi déblayé, de proposer un amendement qui aurait frappé à la base même de la politique Borden. Cet amendement rejeté, il pouvait encore proposer l'appel au peuple et, finalement, voter purement et simplement contre la proposition Borden.

On ne HEROUX

Le jubilé de Mgr Bégin

Il y aura vingt-cinq ans au mois de juin que Mgr L. N. Bégin fut appelé au siège épiscopal de Chicoutimi. Peu d'années après, Son Éminence le Cardinal Taschereau obtenait du Saint-Siège que Mgr Bégin devint son coadjuteur et, en 1898, le successeur de Mgr Taschereau prenait possession du siège archiepiscopal de Québec.

A Québec, comme à Chicoutimi, Mgr Bégin a exercé des délicates et difficiles fonctions de Vêprescopat avec un dévouement, un talent et un prestige qui le font chérir de ses ouailles. Instruit aux meilleures sources d'enseignement canadien et romain, Sa Grandeur a pué une telle atmosphère d'instruction intense, une science et une érudition qu'il lui ont assuré une réputation considérable, non seulement dans le monde religieux du Canada, mais à l'étranger aussi. En France, à Rome, en Angleterre, le prestige de Mgr Bégin est très grand.

Tout l'archidiocèse de Québec sera heureux de fêter avec éclat le jubilé épiscopal de Mgr Bégin. La nouvelle de l'anniversaire, rappelé dimanche dernier par son éminent auxiliaire Mgr P. E. Roy, a été en effet accueillie avec une joie sincère et générale par tous les fidèles de l'archidiocèse de Québec, et il est déjà certain que les fêtes jubilaires seront très belles.

Mgr l'Auxiliaire demande cependant davantage. Il voudrait un témoignage tangible de l'affection des catholiques du diocèse de Québec pour leur pasteur et que ce témoignage soit une reconnaissance de la nécessité et des bienfaits de l'enseignement religieux supérieur. Il s'agirait d'offrir à Mgr Bégin un capital d'au moins \$25,000 dont le rapport permettrait à l'archevêque de Québec de créer quelques bourses au bénéfice des ecclésiastiques de talent de l'archidiocèse. C'est une excellente idée à laquelle applaudiraient tous les catholiques qui aiment à s'enorgueillir de la supériorité intellectuelle de leur clergé.

Le minimum indiqué est loin d'être exagéré pour un diocèse aussi considérable et aussi riche que celui de Québec; nous ne serions même pas surpris si la générosité des fidèles dépassait ce chiffre.

Le prélat que l'on veut honorer et l'œuvre que l'on désire fonder méritent également ce succès.

L'intervention américaine au Mexique

La continuation et, surtout, l'aggravation des troubles au Mexique, devaient forcément mettre les Etats-Unis sur le qui-vive. Ils se préparaient à toute éventualité par l'envoi de navires de guerre et de troupes de débarquement, dont la mission serait de protéger les intérêts américains, à l'occasion.

Cette menace d'intervention dans les difficultés intérieures du Mexique ne saurait surprendre personne par le temps qui court. Rendue impérieuse par la rapide succession des événements, elle se produisait, de toute évidence, sans aucun esprit de conquête.

Les résidents étrangers de Mexico sont aujourd'hui sans protection aucune. Fédéraux et insurgés ont assez de leur propre querelle sans s'embarrasser de sollicitudes qui ne s'y rapportent pas directement. Aussi ont-ils, d'un commun accord, déclaré au corps diplomatique leur impuissance à assurer la protection des intérêts étrangers.

Les Etats-Unis doivent être les premiers à intervenir, s'il y a lieu. La doctrine Monroe leur impose l'obligation d'assurer la sécurité des sujets des autres puissances comme celle de leurs propres nationaux, et leur qualité de voisins immédiats ajoute à ce devoir celui de surveiller l'état d'anarchie d'un Etat limitrophe.

Dès les premières phases de la révolution qui a mis fin à la domination de l'ex-président Diaz, le gouvernement américain a jugé à propos de concentrer de nombreuses troupes sur la frontière mexicaine. Mais en dépit de ces précautions menaçantes, les intérêts des Etats-Unis au Mexique ont beaucoup souffert. Des entreprises où de gros capitaux américains sont placés, ont été à peu près ruinées par les belligérants. L'American Smelting Company en particulier, dont les principales exploitations minières sont au Mexique, a subi des dommages dont elle ne s'est pas encore relevée, assure-t-on. A l'heure actuelle, même, les projectiles des combattants dans les rues de la capitale mexicaine pénètrent dans l'édifice de l'ambassade américaine, dont ils rendent l'habitation extrêmement périlleuse. Et les dépêches de ce matin annoncent que 600 Américains ont dû fuir la zone dangereuse et chercher refuge dans la banlieue.

Ces faits justifient amplement les dispositions que prend le gouvernement des Etats-Unis pour protéger ses nationaux et les autres sujets étrangers.

Les Mexicains ont toujours redouté l'intervention étrangère plus que toute autre chose: ils n'auront qu'à s'en prendre à eux-mêmes si elle se produit.

Udéric TREMBLAY.

La pension des pompiers

L'Association de Bienfaisance des Pompiers demande aux commissaires de l'aider à combler le déficit qu'elle a chaque année, sans quoi elle se verra obligée de liquider.

Cette association n'a pour se soutenir que la contribution de 3 pour cent que paie chaque pompier sur son salaire et quelques rares dons qui ont diminué dans la proportion où ont diminué les incendies considérables. C'est loin d'être suffisant.

Dans l'énorme majorité des villes du continent, les pompiers n'ont rien à déboursier pour leur fonds de pension. C'est justice. Le salaire de ces défenseurs de la propriété est en général trop minime pour qu'un pourcentage raisonnable donne un revenu bien élevé. Le métier est rude plus que tous les autres. Un pompier qui répond à une alarme ne sait jamais s'il reviendra vivant.

À New-York, on a un fonds de pension très florissant, qu'alimentent les taxes perçues de certaines industries qui, plus que toutes les autres, sont sujettes aux incendies. Les pompiers touchent les permis perçus des marchands d'huiles, de pièces pyrotechniques, les permis pour la vente et l'usage des armes à feu, les amendes pour les feux de cheminée, les permis des marchands de poudre, d'allumettes, les taxes sur les compagnies d'assurance étrangères, etc.

En 1911, les pompiers de New-York ont touché de ces différentes sources \$889,560. Si la Ville de Montréal ne veut pas donner d'argent à son Association des Pompiers, elle pourrait au moins lui donner le produit de certaines taxes et de certaines amendes: elle pourrait par exemple verser à l'association la taxe de \$500 qu'elle perçoit des théâtres, salles de concert, cinématographiques, celle de \$100 qu'elle perçoit des salles de danse, sous le prétexte de donner à ces salles un pompier de service qu'elle ne leur a jamais envoyé.

Ce sera plus à l'honneur de notre administration municipale que tant d'autres questions pour lesquelles se passionnent nos échevins.

Fred. PELLETIER.

BILLET DU SOIR

L'Allemagne en a assez.

L'honorable Louis-Philippe triomphé: l'Allemagne est domptée. L'honorable Bruno peut maintenant dormir tout son saoul: les Teutons ne sont pas des toutous; ils refusent de s'abatre comme des chiens."

L'honorable Louis a le droit de se féliciter, quoique dernier venu, d'être en quelque sorte, le bouchon ouvrier de cette écrasante victoire sur Guillaume.

Et Zœph — pas encore honorable mais ça viendra — a maintenant raison d'entourer un éternel Rule Britannia: il a sauvé l'Empire.

Oui, ma chère, Zœph qui ne pourrait "sauver" son dépôt dans aucun comté de la province de Québec, a préservé le Royaume-Uni, ses Dominions et ses Colonies de l'annexionnisme.

Il a été, admettons-le, puissamment aidé par l'honorable M. Borden, son cabinet et toute la députation.

Voici comment c'est arrivé:— Guillaume, qui avait appris dans les journaux anglais qu'il était le plus puissant du monde, s'emmita un jour en apprenant que le Canada, un petit pays de rien du tout, osait le provoquer par des déclarations belliqueuses, et même allait lancer contre lui trois puissants navires.

"Le 'pénil canadien' fit trembler le 'pénil allemand'. Guillaume II chargea son confident Von Tirpitz de surveiller les débats de la Chambre canadienne et de l'avertir à la moindre alerte.

L'amiral Tirpitz après de longues tentatives obtint des intelligences dans la place — ce fut difficile; pensez donc: des intelligences à Ottawa — et se fit traduire et mander secrètement par câblogramme tous les discours publiés au "Herald".

Le pauvre Tirpitz après huit semaines de cette lecture se présenta, livide, l'oeil hagard, à moitié fou... chez son Maître.

—Sire, j'en ai assez. Désarmons! Si ces Canadiens sont aussi forts au poing qu'ils sont en guerre, l'Allemagne est f..."

Et cela se passait avant même que sir Rodolphe Lemieux ait parlé.

MAX SOREL.

Sur le Pont d'Avignon...

Le Veilleur du Devoir remarque que la Presse d'hier étalait en première page, encadrée, une nouvelle que le Devoir publiait dès lundi.

Il s'agit des fêtes que la ville d'Ottawa, Ontario, veut organiser en l'honneur de Guillaume II. Voir le Devoir de lundi, 10 février, 1ère page, sixième et septième colonnes.

Le Veilleur remarque aussi que la Presse d'hier ne contenait pas un mot de l'incendie qui ravageait le village de Lavallée.

Le Dr Finnie doit parler cet après-midi de réformes scolaires devant le Canadian Club du McGill.

Si le député de Saint-Laurent n'a rien appris depuis son discours sur le même sujet à l'Assemblée législative, l'auditoire n'appréhendra pas grand-chose lui non plus.

Il paraît que la mode des grands chapeaux est passée. C'est un fait que les experts chargés de solutionner la question de l'emboulement des tramways devront tenir compte.

Le Standard de Kingston nous annonce que la dernière assemblée des conservateurs de l'endroit a montré l'enthousiasme et l'union parfaite de tous les amis de la cause. Kingston est l'endroit où, au dire du Standard, le mécontentement provoqué par l'administration du patronage, était général parmi les conservateurs et menaçait de ruiner le parti. Leur a-t-on donné tout ce qu'ils demandaient ou fait comprendre qu'ils réclamait en vain?

Des journaux anglais, français, allemands et américains calculent les pertes économiques que de simples bruits de guerre ont fait subir à ces différents pays. L'on disait pourtant qu'il suffirait de bâiller des vaisseaux et de maintenir des armées pour écarter tout danger de guerre.

Le "patriote" d'occasion de la Patrie est évidemment un monsieur qui se croit très malin. Il a découvert tout d'un coup comme cela, que les jingos, ce sont les nationalistes, et les véritables canadiens, les bleds ministériels; et il le dit dans le journal indépendant de la rue Sainte-Catherine.

Le changement s'est opéré comme suit, paraît-il. M. Borden ayant soumis le projet de loi sur la marine pour soumettre d'autres projets aux Chambres montre par là même sa ferme décision de s'occuper du Canada d'abord; tandis que les nationalistes qui ont conclu de cet ajournement que l'urgence n'existait pas, prouvent qu'ils veulent faire passer l'Empire avant tout. Cela n'est pas très clair, n'est-ce pas, ce qui est encore moins clair que le fait nouveau invoqué, ou la guerre civile, redoutée par M. L. P. Pelletier, mais c'est le raisonnement du fameux patriote.

Il suffirait, pour le démantibuler, de rappeler que si M. Borden est si Canadien que celui, il devrait bien le prouver en faisant décider par le peuple canadien, et non par l'Assemblée anglaise, si le Canada doit ou non participer aux guerres de l'Empire.

LETTRE D'OTTAWA

Les caisses populaires et le Parlement fédéral

Ottawa, 12. — M. Meighen, député conservateur de Brandon, Manitoba, a saisi la Chambre, cet après-midi, de la résolution suivante: "Cette Chambre est d'avis que le gouvernement devrait étudier aussitôt que possible le meilleur moyen d'établir un système agricole plus efficace et plus économique."

Cette résolution, à première lecture, est d'un sens plutôt vague. Mais M. Meighen l'a développée d'une manière intelligente. Et, en un discours d'une heure et demie, il a exposé les nombreux avantages que les agriculteurs et les ouvriers retireraient d'une législation uniforme relative aux caisses populaires, ou à ce qu'il appelle "des banques coopératives."

Plusieurs députés, à sa suite, ont insisté sur l'opportunité de lois fédérales favorables à ces institutions, et sur les avantages qu'elles donneraient aux classes rurales et ouvrières. Ce ne fut cependant qu'un débat théorique; car la Chambre n'est encore saisie d'aucune mesure à ce sujet. Et il est impossible que cela se fasse à la présente session.

M. Meighen a trente-six ans. C'est l'un des jeunes députés du parlement, un assidu de la bibliothèque, un travailleur consciencieux, à la besogne. La Chambre l'écoute toujours avec attention; et, cet après-midi, s'il n'y avait pas une assistance fort nombreuse, c'est qu'il entretenait les députés d'un sujet qui ne leur dit rien, à plusieurs, pour l'excellente raison qu'ils en ignorent tout ou presque tout.

Pendant six ou sept ans, aux Communes, le député de Jacques-Cartier, M. Monk, a saisi ses collègues, à chaque session, d'un projet de loi sur les caisses populaires et les associations coopératives. Le parlement a même fait faire une enquête sur la praticabilité de ces institutions et s'est convaincu, apparemment, de leur bon sens, puisque, après avoir ignoré cette législation projetée pendant plusieurs sessions consécutives, il a fini, en 1910, croyons-nous, par adopter le bill Monk, étudié à fond par la commission parlementaire des banques et du commerce. Le sénat, toutefois, qui protège les banques à tort et à travers, s'imagina que cette mesure était dangereuse pour les intérêts des grands financiers et refusa de la sanctionner. A l'heure actuelle, le Canada n'a donc aucune législation fédérale sur les sociétés de crédit coopératif et sur les caisses populaires, quoi qu'il en existe cent cinquante dans Québec et six dans Ontario. Dans Québec, un statut provincial régularise leur fonctionnement, mais dans Ontario, nulle loi n'y pourvoit, non plus que dans le reste du Canada. Et cependant ces associations coopératives, — l'expérience de plusieurs nations européennes et celle de Québec aussi le prouvent, — rendent d'énormes services aux classes agricoles et rurales.

M. Meighen a repris aujourd'hui ce sujet, oublié depuis les élections de 1911, l'a traité au long et a expliqué les multiples avantages des coopératives de crédit.

Il n'a pas voulu s'attribuer le mérite de ses remarques, mais il a rendu un bel et sincère hommage à ces deux pionniers de l'idée coopérative au Canada, MM. Monk et Alphonse Desjardins. Et si son discours n'a pas tout de suite de résultats pratiques, il remet néanmoins au premier plan cette grave question et indique que, dorénavant, M. Monk aura aux Communes une ferme tenant de ses théories coopératives. La malade retient M. Monk loin de la Chambre, mais les idées qu'il y a jadis semées viendront un jour à germer et à donner leur fruit.

M. Meighen est d'avis que les banques peuvent, dans une large mesure, être responsables du développement agricole d'un pays. Mais il estime aussi que notre régime actuel des banques est en quelque sorte nuisible, sur plus d'un point, à l'agriculture, en ce qu'il draine, grâce aux succursales établies sur toutes les parties du territoire canadien, l'épargne populaire et les capitaux locaux, pour les mettre à la disposition presque exclusive des grands industriels, des vastes entreprises et du grand commerce. "L'agriculteur et l'ouvrier, dit-il, n'ont pas, de la part des banques, la considération qu'ils en devraient avoir, et celles-ci, dirigées d'un bureau principal ignorant les conditions locales, ne portent pas assez d'attention aux besoins des classes rurales. Notre régime actuel a ses avantages, mais il a aussi ses inconvénients. Et aux heures de pénurie d'argent, comme il a drainé tous les capitaux locaux vers les grandes villes, ce système co trait en quelque sorte l'agriculteur à vendre ses produits à vil prix, à hypothéquer à de mauvaises conditions ses propriétés, il nuit en un certain sens aux intérêts de la classe agricole; et quoiqu'on étudie un tant soit peu la situation, dans les classes rurales, constate que le crédit agricole n'existe pas. Et cependant, il y a un moyen excellent d'améliorer la situation, au point de vue pécuniaire. Un coup d'oeil sur ce qui se passe dans d'autres pays le prouve fort efficace. Ce moyen, il comprend les établissements de crédit agricole, les banques coopératives, les caisses populaires. Ces banques existent en France, en Allemagne, en Belgique, elles y donnent d'excellents résultats. Ici, nous n'en avons pas qui fonctionnent d'après un statut fédéral."

M. Meighen rappelle que, pendant de nombreuses années, M. Monk a lutté, aux Communes, pour obtenir une législation fédérale uniforme, à ce propos, qu'il a subi maints échecs, mais réussit enfin à faire approuver un bill par les Communes, pour se buter ensuite à l'obstruction du sénat, qui tua cette mesure. Et il mentionne, comme l'apôtre des coopératives au Canada, M. Alphonse Desjardins, — dont les organisateurs de cent-cinq caisses populaires de Québec, — dont les lecteurs du Devoir connaissent le labeur incessant. Le député de Brandon explique à la Chambre le mécanisme et l'organisation des caisses rurales et populaires, et donne des statistiques intéressantes à ce sujet, afin de prouver qu'il ne s'agit pas là d'une théorie quelconque, mais bien d'un état de choses existant et fonctionnant à merveille depuis plusieurs années, — bientôt un demi-siècle, — dans maintes contrées européennes. Il y a 500 caisses populaires, en Belgique, 3,000 en France, 6,000 en Autriche, de 16,000 à 20,000 en Allemagne, où, en 1909, elles ont fait des affaires pour 4 milliards et demi, et, depuis leur existence, pour au-delà de vingt milliards. Et dans aucun de ces pays ces caisses n'ont fait perdre d'argent à qui que ce soit. Le président des Etats-Unis, M. Taft, a confié il y a plusieurs mois à M. Herrick, le soin de faire une étude approfondie des établissements de crédit agricole européens. Et le rapport de M. Herrick en conclut qu'ils sont excellents à tous les points de vue, surtout aux points de vue économique, industriel et éducationnel. Et il suggère une loi fédérale sur les coopératives, aux Etats-Unis.

Le Japon et les Indes ont une législation à propos des coopératives; et M. Meighen affirme que même les Bengalis, pourtant étrangers à la civilisation européenne, ont organisé de ces caisses populaires qui donnent d'excellents résultats. Il en conclut que le Canada se doit de donner aux classes agricoles et rurales une législation fédérale relative à ces caisses. Québec seule, de toutes les provinces, a une législation à ce propos, et elle lui a valu l'organisation de cent-cinq caisses qui fonctionnent à merveille. L'une d'elles, et la principale, celle de Lévis, établie depuis dix ans, a fait en ce temps des prêts pour au-delà de \$989,000 et n'a jamais perdu un sou. Le député de Brandon conclut en rassurant les banques qui redoutent l'organisation des caisses populaires, et invite le ministère à étudier soigneusement la question de manière à améliorer au plus tôt la situation de la classe agricole.

MM. Buchanan, de Medicine Hat, Nickle, de Kingston, Sutherland, d'Oxford, approuvent tous trois les discours de M. Meighen et présentent le ministère d'agir à ce sujet. M. Nesbitt, un député libéral ontarien, traite la question de haut et se déclare plutôt sceptique à l'endroit des coopératives. Les faits ne le convainquent pas. M. Lalor, un député conservateur, estime que c'est là un projet trop radical et prend la défense des banques, comme si M. Meighen les avait attaquées. Le docteur Clark est incertain; il estime que, si les caisses populaires ont donné d'excellents résultats jusqu'ici, cela peut dépendre plutôt du caractère de leurs actionnaires que de l'excellence du système. Mais il veut, lui aussi, que le gouvernement étudie la question d'une mesure fédérale relative à ces coopératives. Le ministre des finances, M. White, brièvement, déclare que le ministère accepte la résolution de M. Meighen, dit s'intéresser fort aux coopératives et étudier la question depuis plusieurs années. Il convient qu'elles ont bien des avantages, dans certaines régions, ne se prononce pas nettement, quant à l'opportunité d'une loi fédérale à ce sujet, mais dit qu'elle aurait peut-être du bon, et pro-

Le Veilleur.

(SUITE A LA 2ème PAGE)

ROOSEVELT AU BAN-QUET DE LINCOLN

L'ancien président donne la réplique à ceux qui ont attaqué le parti progressiste depuis les dernières élections

La Cour Suprême de l'Idaho est sévèrement prise à partie par le colonel qui l'accuse de s'être faite l'instrument de la "machine républicaine"

New-York, 12.—Le colonel Roosevelt a paru, hier soir, en public pour la première fois depuis plusieurs semaines. En sa qualité de membre du parti progressiste, il a déclaré qu'il n'aurait aucun compromis, aucune amalgame. Le parti progressiste est né pour vivre, a-t-il déclaré.

L'action infâme de la cour suprême de l'Idaho, en rapport avec les chefs réactionnaires de la machine républicaine de l'Idaho. Mais la cour ne s'arrêta pas là. Il y avait dans l'Idaho un journal qui ne se fit pas faute de condamner, d'une juste manière, la cour suprême, pour cet outrage. Alors, l'éditeur, le propriétaire et un rédacteur furent jetés en prison et condamnés à l'amende pour mépris de cour. La cour, dans son opinion, a cité plusieurs crimes à la dynamite et autres semblables pour justifier son action. Un plaidoyer plus extraordinaire ne se fit jamais.

Un grand nombre des organisateurs de la campagne du parti progressiste assistaient à ce banquet du Lincoln Day, au National Progressive Club. Il y avait deux mille convives, parmi lesquels étaient un grand nombre de dames.

Mais le dommage causé par ces hommes, bien que grand, ne l'est pas autant, pour la cause de la loi et de l'ordre, que celui causé par une décision comme celle dont nous parlons. Aucun anarchiste ne peut jamais atteindre les cours de justice comme elles le sont par une telle action, parce que c'est la plus haute cour de l'état de l'Idaho. Rappelons-vous que si la position de la cour de l'Idaho, en punissant ceux qui la critiquaient, est correcte, alors Abraham Lincoln aurait dû être jeté en prison et condamné à l'amende, pour avoir parlé comme il le fit de la Cour Suprême des Etats-Unis, au sujet de la décision Dred Scott.

Albert J. Beveridge, candidat progressiste au poste de gouverneur dans l'Indiana, Oscar S. Shans, Mlle Mary Aulin W. H. Hotchkiss, Bainbridge Colby et W. Bourke Cochrane ont fait des discours.

«Mais le dommage causé par ces hommes, bien que grand, ne l'est pas autant, pour la cause de la loi et de l'ordre, que celui causé par une décision comme celle dont nous parlons. Aucun anarchiste ne peut jamais atteindre les cours de justice comme elles le sont par une telle action, parce que c'est la plus haute cour de l'état de l'Idaho. Rappelons-vous que si la position de la cour de l'Idaho, en punissant ceux qui la critiquaient, est correcte, alors Abraham Lincoln aurait dû être jeté en prison et condamné à l'amende, pour avoir parlé comme il le fit de la Cour Suprême des Etats-Unis, au sujet de la décision Dred Scott.

Le colonel Roosevelt s'est déclaré opposé à toute amalgame des partis républicain et progressiste. Il a attaqué la décision récente de la Cour Suprême de l'Idaho, relative à la corruption électorale. Il a de nouveau déclaré que le verdict rendu par la Cour dans certaines causes récentes, était "une offense très grave contre la justice et le respect de soi-même, et portait à la magistrature américaine un coup encore plus terrible que lors de la fameuse décision "Dred" Scott". La cour avait été, dit-il, l'instrument le plus efficace dans ce démenti de justice.

«Abraham Lincoln, a dit Roosevelt, n'était pas moins coupable que les trois hommes qui ont été emprisonnés pour mépris de cour, par la cour Suprême de l'état de l'Idaho, parce qu'ils avaient critiqué dans un langage moins sévère que celui de Lincoln, une décision qui violait la loi la justice et les droits populaires que la décision Dred Scott elle-même.

«Abraham Lincoln, a dit Roosevelt, n'était pas moins coupable que les trois hommes qui ont été emprisonnés pour mépris de cour, par la cour Suprême de l'état de l'Idaho, parce qu'ils avaient critiqué dans un langage moins sévère que celui de Lincoln, une décision qui violait la loi la justice et les droits populaires que la décision Dred Scott elle-même.

«Une cause comme celle qui s'est jugée dans l'Idaho démontre la nécessité urgente du rappel des juges par le peuple. Dans cet Etat, par exemple, il y a eu des juges bien intentionnés qui en certaines causes affectaient le travail la plupart du temps, ont rendu des décisions impropres, réactionnaires et ont commis une injustice très grave envers ces classes de la communauté, qui ont le plus besoin de justice. Ce dont nous avons besoin, ce n'est pas du droit de rappeler le juge qui donne une interprétation réactionnaire à sa constitution, mais le droit du peuple lui-même d'exprimer un jugement défini sur ce que la constitution doit permettre, en vue d'une législation pour la justice sociale et industrielle.

«Celle décision, a-t-il dit, a été un outrage, non seulement pour les gens de l'Idaho, mais pour le peuple tout entier des Etats-Unis. Elle contrecarrait volontairement le droit qu'a tout Américain de voter pour le président de son choix et d'avoir son vote reconnu comme tel.

«Je maintiens que dans une cause comme celle des canneries, dans une cause comme celle de la loi des compensations pour les ouvriers, dans une cause comme celle de la loi qui pourvoit à la sauvegarde de l'ouvrier, dans une cause comme celle de la loi pour la journée de huit heures, c'est au peuple qu'il appartient de décider si telle ou telle loi doit demeurer ou non sur le livre des statuts. Je ne me soucie pas si vous déclarez que le peuple par cette action se trouverait à édifier la constitution. Je me soucie du fait et non de l'appellation qu'on pourrait lui donner.

«Abraham Lincoln disait qu'il croyait sincèrement que la décision Dred Scott représentait une conspiation contre la liberté d'action qui devait exister entre la cour Suprême du temps et les principaux chefs du parti réactionnaire, auquel cette même cour appartenait. Je crois que si le grand Lincoln vivait encore, il serait le premier à flétrir

Au nombre des invités on remarquait: Madame Nicolas Longworth, Madame Carrie Chapman Catt, Mlle Anne Morgan, fille de J. P. Morgan; Frank Munsey, Richard Harding Davis, Wm A. Prendergast, contrôleur de la ville de New-York; Mme Loeb, percepteur du port de New-York; Douglas Robinson. Il y avait deux cents convives des Etats de la Nouvelle-Angleterre.

LETTRE D'OTTAWA

(SUITE DE LA 1ère PAGE)

met d'étudier davantage la question. Cela signifie que le ministère ne fera rien, cette année.

La question navale va revenir au premier plan, demain. On croit que la Chambre votera dans la nuit de jeudi à vendredi sur le sous-amendement Verville, l'amendement Laurier et la résolution Borden, peut-être aussi sur un autre amendement, dont les récalcitrants saisiraient la Chambre, en temps opportun.

Et cela fait, qu'arrivera-t-il? dira-t-on. La rumeur avait cours, en certains quartiers, lundi soir, que deux partis en étaient venus à une entente, et que la discussion navale était finie, sauf pour la forme. La rumeur est erronée. Il n'y a pas eu d'entente. Des renseignements puisés à une excellent source indiquent, ce soir même, que la lutte n'est pas finie et que le débat se continuera indéfiniment, lors de la seconde lecture du bill. Le ministère ne veut pas se laisser conduire par la gauche, et celle-ci refuse de se taire plus tôt qu'elle ne le désire. Il est donc difficile de prévoir où aboutira cette situation, si ce n'est à une nouvelle crise parlementaire.

Georges PELLETIER.

LES VICTIMES DU POLE SUD

Le roi assistera au service funèbre à Saint-Paul

En 1837-40, l'expédition française Dument d'Urville, passa le cercle antarctique et rencontra une expédition américaine commandée par le capitaine Charles Wilkes.

En 1840, le capitaine James Clark Ross partit de la Tasmanie avec l'"Erebus" et le "Terror", et fit d'importantes découvertes jusqu'au 60ème degré de latitude sud.

En 1874, l'expédition de Naies, à bord du vaisseau anglais "Challenger", prouva l'existence d'un continent antarctique.

En 1893, l'expédition Larsen découvrit la terre du roi Oscar II et alla jusqu'à 68 degrés 10.

En 1894, Léonard Eriksen partit sur l'"Antarctic", à bord duquel se trouvait un marin du nom de C. E. Ross et le premier décapota sur le continent Antarctique.

En 1898, l'expédition Krech trouva l'île Bouvet que Cook, Ross et Moore avaient en vain cherchée et qu'on n'avait pas vue depuis 70 ans, par 74 degrés 20 de latitude sud et 3 degrés 24 de longitude Est.

En 1899 et 1900, Borchgrivink, en commandant une expédition anglaise à bord de la "Southern Cross", débarqua avec dix hommes sur la terre Victoria, près du Cap Ader, et y passa l'hiver.

En 1902 et 1903, Erich Von Drygalski entra dans le champ de glace près de la terre de Wilkes, à l'aide d'un ballon il localisa la terre de l'Empereur Guillaume II. Cette même année, Otto Nordenskjöld, géologue suédois, organisa une expédition dans l'Antarctique.

Le 8 novembre 1903, l'"Uruguay" envoyé à son secours par le gouvernement argentin, retrouva Nordenskjöld et ses compagnons.

De 1902 à 1904, la "Discovery" commandée par le capitaine R. F. Scott, atteignit le pôle géographique. Ils atteignirent le 88ème degré 23 de latitude sud, mais ne purent aller plus loin à cause du manque de vivres.

Dans le même temps que Shackleton, le Français Charcot, sur le "Pourquoi Pas", avait entrepris une expédition au pôle sud, mais en vertu sportsman il refusa de suivre la route que l'Anglais s'était tracée. Une expédition allemande vint de revenir en Amérique du Sud sans avoir fait de découvertes importantes.

L'Australien Mawson et l'expédition japonaise viennent aussi de faire des voyages dans l'Antarctique.

Wellington, N.-Z., 13. — Le "Terranova", le navire de l'expédition Scott, a mouillé à Lyttelton ce matin.

PETITES ANNONCES

SITUATIONS VACANTES

APPRENTIS DEMANDES
Pour apprendre le métier de barbier; taux spéciaux, outils gratuits, quelques semaines pour compléter le cours; positions assurées. Ecrivez pour détails: Modern Barber College, 62 Blvd. Saint-Laurent, Montréal.

ARGENT DEMANDE

La fabrique de St-Charles de Mandeville demande à emprunter \$15,000 à 2 p.c. à long terme. S'adresser à Rév. J. A. Laquerre, curé St-Charles de Mandeville, Co. Maskinongé, Qué.

COMMIS

On demande un commis expérimenté pour la vente des merceries pour hommes. Il devra parler français et anglais. S'adresser à M. ROY, 177 rue St-Jacques.

COMPTABLE

On demande un comptable de quelques années d'expérience pour un bureau d'auditeur.

PHARMACIEN

Commis d'expérience demandé. S'adresser 2097 Notre-Dame-Ouest. Tél. Westmount 3997.

À LOUER

A LOUER

Trois des plus beaux flats de l'Avenue du Parc, près de Villeneuve. 1711-1713-1715. Lumière sur trois côtés, ventilation parfaite. Logements de neuf et dix pièces. S'adresser à R. Gohier & Fils, 50 Boulevard St-Laurent, Montréal. Tél. Main 2176, Rés. Est 964.

À LOUER

Possession immédiate, logement chauffé de dix pièces, avec toutes les améliorations modernes, situé à l'angle des rues Ontario et St-Augustin, ayant deux entrées. Le site est particulièrement avantageux pour un médecin ou un dentiste. Prix: \$60.00 par mois. S'adresser No 27 rue Labelle, Tel. Est 4025.

À LOUER

Rue Plessis, 98, logis, 4 appartements, cuisine d'extension, cave 7 pieds haut, entrée seule, écurie 3 places.

ON DEMANDE A LOUER

Logement de 7 appartements, pour deux personnes sans enfant. Au nord de la rue Sherbrooke et à l'ouest du Parc Lafontaine. Adresses: 263 Visitation. Aussi, un logement de 5 appartements dans la même localité.

A VENDRE

Le meilleur restaurant licencié, un coin, recettes \$525 par semaine à l'année, le vendeur se retirant après fortune faite accepterait propriété en retour. Aussi plusieurs autres hôtels à vendre. S'adresser: Jean Castellani & Cie, 117 Sainte-Catherine, en face de la "Patrie".

A VENDRE BON MARCHÉ

Un engin gazoline, 15 forces, et toutes les machines pour faire portes, châssis, moulures, etc. Ecrire à Caster 22, "Le Devoir".

FORGE

Belle forge à vendre ou à louer immédiatement, excellents clients. S'adresser à Dame Veuve R. A. Quessel, Chénerville, P. Q.

LUMIERE A GAZOLINE

A vendre. S'adresser à la Pharmacie Doray, 2241 Saint-Denis, coin Saint-Zotique. Tél. Saint-Louis 3016.

MAISONS MEUBLEES

A vendre, rue Saint-Laurent, près Sainte-Catherine, maison meublée pour louer des chambres, 16 appartements, loyer \$60, chauffé par le propriétaire. Prix: \$300, bargain. Aussi autres maisons, épiceries, magasins, cigares, etc. à vendre. S'adresser: Jean Castellani, 117 Sainte-Catherine, en face de la "Patrie".

PHARMACIE A VENDRE

Pharmacie à vendre à Rigaud, dans cause de départ. Seule pharmacie dans tout le comté de Vaudrouil, \$2,000. S'adresser à J. Boutin, Pharmacien, Rigaud, P. Q.

DIVERS

ACIER et fonte neufs et d'occasion, dans tous les prix, défilés et compétition, 25 machines à laver "Candian" \$340; encore 2,000 manteaux à gaz (job) à 5c, 6c, pour 25c. Spécialité réparations de poêles, machines à laver, tordeuses. Je suis le seul qui répare les machines Godin. Echange les vieux poêles. D. Robillard, 1092 Saint-Laurent, près rue Napoleon. Est 619.

ARGENT A PRETER

NOUS REGLERONS toutes vos dettes, vous transigez seulement avec nous, paiements faciles, sans intérêts, entrevue personnelle seulement. Demers & Moreau, Banque Nationale, 17 Côte Place d'Armes.

GAZELIERS

1 branche, 2 branches, \$100; trois branches, \$200. électroliers, fixures électriques, un grand choix de domes. L. Rouillard, 332 Mont-Royal-Est, coin Rivard. Tél. Saint-Louis 1049.

VICTORIA HOTEL

Québec
E. Fontaine, Prop.
Plan américain. Prix: \$2.50 à \$3.50. Prix spécial pour les voyageurs de commerce, \$2.00 par jour.

A NOS AMIS

Le "Devoir" est utilisé pour faire des impressions dans tous les genres. Ouvrage garanti.

DOMINION COAL CO., LIMITED

MINEURS ET EXPLOITATEURS
CHARBON FOMINON POUR VAPEUR
Criblé, brut (run mine), mélangé (slack)
Pour renseignements s'adresser aux BUREAUX DE VENTE
112 rue St-Jacques - Montréal.
Téléphone Main 401

PATENTES

PIGEON, PIGEON & DAVIS.
718 Rue St-Jacques, MONTREAL, TEL. 223

OXYGENE

Chimiquement pur pour Usage Médical, pour usage industriel, pour usage domestique, pour usage agricole, pour usage vétérinaire, pour usage agricole, pour usage vétérinaire, pour usage agricole, pour usage vétérinaire.

Cartes Professionnelles

AVOCATS
BOURBONNIERE, F.-J., C.R., avocat, 76 rue Saint-Gabriel. Tél. Bell, Main 2679.

LEOPOLD BARRY, L.L.B.
Avocat-Procureur
Édifice Banque Ottawa, 224 rue St-Jacques, Chambre 44. Tél. Bell, Main 1973.

BOITE Postale 356. — Adresse télégraphique: "Nabac, Montréal".
Tél. Main 1270/1271. Codes: Liebera, West. In.

C. H. CAHAN, C. R.

AVOCAT ET PROCUREUR
Édifice Transportation. — Rue Saint-Jacques

ARTHUR GIBEAULT, B.A., L.L.B.
Avocat
64 Notre-Dame-Est, Chambres 37 et 38. Tél. Bell Main 6420. Bureau du soir: 34 rue Desjardins, Hochelaga. Tél. Bell, LaSalle 987, Montréal.

LAMOTHE & TESSIER, Avocats
Édifice Banque de Québec, 11 Place d'Armes, Montréal. Tél. Main 3555
J. C. Lamothe, L.L.B., C.R., Camille Tessier, L.L.B.

NOTAIRES

BELANGER & BELANGER, (16-André et Adrien), 30 Saint-Jacques, Main 1859. R. 240 Visitation. Frais sur hypo-thèque, achats de créances.

GIROUX, LUCIEN, notaire, Édifice Saint-Charles, 43 rue Saint-Gabriel, Tél. Main 2785. Résidence, 405 Du-luth-Est. Tél. Saint-Louis 3585. Argent à prêter. Règlement de succession.

A. E. Grandbois, L.L.B.

Notaire
62 RUE SAINT-JACQUES, MONTREAL.
Tél. Bell Main 7676
RESIDENCE: 1564 rue Saint-Denis
Tél. Saint-Louis 4765

G. ALBERT NORMANDIN, L.L.B.
Notaire, Argent à prêter, Succession
12 rue Saint-Jacques. Tél. Main 2615.
Bureau du soir, 263 Laurier-Est. Tél. Saint-Louis 6194.

DENTISTES

Dr ARTHUR BEAUCHAMP, Chirurgien-Dentiste. Tél. Bell, Est 3549
155 rue Saint-Denis, 4 portes de l'Université.

ARCHITECTES

RENE CHARBONNEAU, (diplôme de l'A.A.P.Q.) Architecte et Évaluateur
15 rue Saint-Jacques, Montréal
Tél. Main 7844. Rés. Ouest 2860.

LAFRENIERE, J. L. D., A.A.P.Q.
Architecte, 271 rue Saint-Denis. Est. Est 887. Professeur de dessin et d'architecture, Conseil des Arts et Manufactures.

INGENIEURS CIVILS ET ARPEUTEURS

De GASPÉ BEAUBIEN
Ingénieur-Consul, 28 Royal Insurance, Place d'Armes, Montréal. Tél. Main 8240.

HURTUBISE & HURTUBISE, Ingénieurs civils, arpenteurs-géomètres.
Édifice Banque Nationale, 99 Saint-Jacques, Montréal. Tél. M. 7618.

SURVEYER & FRIGON

INGENIEURS CONSEILS
Expertises, levés de Plans, Estimations et Projets
Rapports Techniques et Financiers
ADRESSE: 56 BEAVER HALL HILL
Téléphone Ujéna 3908 MONTREAL

Elections des Étudiants en Pharmacie

Les élections annuelles des Étudiants en Pharmacie de l'Université Laval ont eu lieu mardi dernier.

Une grande animation a marqué cet événement universitaire.

Le décompte des bulletins a donné le résultat suivant:

Président, Léon L. Gauthier; vice-président, Arthur Coffy; secrétaire, J. Omar Frigon; trésorier, A. DeBellefeuille; commissaire organisateur, Paul A. Gagnon; conseillers: 4ème année, Chs. Arthur Rousseau 2ème année, J. A. Beauregard; 2ème année, Armand Bourgeois; 3ème année, Marcelin Laclotte; maître de chapelle, G. E. Maillot; Porte drapeau, Chas. E. Coffy.

M. Raoul Ouimet, ex-président, reste avisé du conseil.

Messieurs Marius Létourneau et Oscar Landry ont agissé comme président et secrétaire d'élection.

Le doyen des notaires de la Province est mort

Saint-Barnabé, 13. — La province de Québec a perdu le doyen de ses notaires, et de la paroisse de Saint-Barnabé a perdu son prêtre le plus fidèle: M. L. Boucher, N.P.

Né à Yamachiche, le 12 décembre 1825, il fut admis à la pratique du notariat et exerça sa profession d'abord à la Pointe du Lac puis à Saint-Barnabé.

De son mariage avec Lucy Aubry dit Francoeur, il naquit huit enfants.

AVIS LEGAUX

PROVINCE DE QUEBEC, District de Montréal, Cour Supérieure, No 674. Thomas S. Darling, demandeur vs. Gens Day & al, défendeur. Le 22 jour de février 1913, à 11 heures de l'avant-midi, au No 401 rue Lagacière ouest, en la Cité de Montréal, seront vendus par autorité de justice les biens et effets du dit défendeur, saisis en cette cause, consistant en machinerie, automobiles, etc. Conditions: argent comptant.

S. C. MAVSON, H.C.S., Montréal, 12 février 1913.

Poursuites contre la Cie des Tramways

Nos tribunaux civils auront bientôt à entendre quatre poursuites importantes contre la compagnie des tramways de Montréal.

M. Charles W. Blakely a pris une action au montant de \$550 comme dédommagements pour les blessures qu'il s'est infligées en tombant d'un tramway du boulevard Westmount.

M. B. Donnelly a aussi inscrit une poursuite de \$520 contre la compagnie de même que Madame Rose Hannah Robinson, veuve de James Philpot, qui réclame \$15,000 de dommages intérêts.

Bureau de poste cambriolé

Winnipeg, 12. — Entre six heures du soir dimanche et l'heure de la fermeture, lundi matin, le bureau de poste d'Almassippi, Manitoba, a été cambriolé et on a enlevé le coffre-fort qui contenait \$200 en lettres enregistrées et tous les livres. Ce coffre-fort ne pesait que 500 livres. On a suivi les traces du traître jusqu'à un établissement de Galiens où six suspects ont été arrêtés.

LES EXPEDITIONS AU POLE ANTARCTIQUE

Le premier voyage à l'Antarctique dont ait eu relation est celui du capitaine James Cook, à la merine britannique, à qui l'Amirauté avait donné, en 1773, deux vaisseaux: la "Resolution" et "l'Adventure", pour reconnaître l'existence d'un grand continent au pôle Sud. Il découvrit la Géorgie du Sud, les îles Sandwich.

En 1819, le capitaine William Smith, commandant un navire marchand anglais, découvrit les Shetlands du sud.

En 1820-1821, un Russe découvrit l'île Pierre, à 62 degrés 52 de latitude sud. C'était le point le plus au sud qu'on eût atteint.

La même année, le capitaine Palmer, en commandant une balisnière américaine, descendit encore plus bas, et le capitaine George Howell qui l'accompagnait fixa la position des îles Orkney du sud.

En 1823, le capitaine James Weddell, anglais, toucha 74 degrés 15 de latitude sud, et en 1830-1832, le capitaine John Biscoe toucha la terre d'Enderslev.

Sympathies

A une assemblée générale des E.E. M. de l'Université Laval de Montréal, tenue le 11 février 1913, il a été résolu, proposé par M. J. B. Mandeville, président du comité de régie, et adopté à l'unanimité, qu'un vote de condoléances soit adressé à M. le Dr T. Parizeau, professeur à Laval, à l'occasion du décès de son bien-aimé médaillé, Madame A. Parizeau, de Montréal.

De plus, que copie de la résolution soit envoyée aux journaux.
Signé: OSCAR LERICHE, Sec.-Trésorier.

Le creusage de la rivière St-Charles

Québec, 12. — La Commission du Port de Québec a accordé, hier, à la Dominion Dredge Co., le contrat pour le creusage de la Rivière Saint-Charles, depuis l'est du brise-lames jusqu'à l'extrémité-ouest de la partie nord de la jetée Louise. Toute cette partie sera creusée à une profondeur de 45 pieds. C'est là que seront construits les quais nouveaux pour l'accommodation des navires océaniques.

Les Unions Ouvrières

M. JOHN MITCHELL DÉFINIT LEUR BUT ET LEUR NECESSITE, DANS UNE CONFERENCE, HIER SOIR.

Avant-hier soir, à la salle Y.M.C.A., r. D. Ammond, M. John Mitchell, chef ouvrier américain bien connu, a parlé de la philosophie du mouvement des unions ouvrières. Il a traité des questions bien connues du salaire, de la journée de huit heures, du travail des enfants et des femmes, de l'amélioration à apporter dans certaines maisons d'ouvriers. M. Mitchell a développé longuement la question de la journée de huit heures démontrant qu'elle était non seulement profitable à l'ouvrier mais au patron.

En route pour Washington

LA DELEGATION SUFFRAGISTE DE NEW-YORK EST PARTIE POUR LA CAPITALE, CE MATIN.

New-York, 12. — Les suffragettes militantes se sont réunies au nombre de 16 ce matin, après avoir voté la foule avec leurs cris de "Vote for women".

Elles se rendent sous la conduite du général Jones à Washington, où elles vont travailler les autorités pour le succès de la cause. Elles ont promis de faire tout le trajet à pied suivies de quelques 50 années. Le trajet est de 230 milles.

Témoignage d'estime

A l'occasion du retour de leur voyage de noes, M. et Mme L. Cardinal ont été, ces jours derniers, l'objet d'une manifestation d'amitié de la part de l'Association Chorale du Sault-au-Récollet.

M. le maire F. Brousseau, des échevins et un grand nombre d'amis de M. Cardinal ont pris part à la réunion, au cours de laquelle un cadeau fut présenté à M. et Mme Cardinal.

LA REVOLUTION AU MEXIQUE

Durant toute la journée hier, fédéraux et rebelles se sont livrés à de rudes batailles, laissant au tour d'eux des morts et des blessés

Le président Madero tentera un dernier assaut contre l'armée rebelle aujourd'hui. — Les Etats-Unis se préparent à envahir le territoire mexicain et trente mille hommes ont été mobilisés à cet effet

En Angleterre et en France, la presse consacre de longs articles à la situation actuelle au Mexique. — Plus de quinze mille étrangers dans Mexico ont demandé à leurs gouvernements respectifs d'intervenir immédiatement

CHIHUAHUA EN FAVEUR DE DIAZ

(Service particulier)

El Paso, Tex., 12. — D'après les dires des passagers arrivant de la capitale de l'état, il y eut hier soir, dans la ville de Chihuahua, une émeute en faveur de la révolution de Félix Diaz. On ignore si la garnison fédérale s'est révoltée.

Washington, 12. — Le président Taft et le cabinet sont d'accord pour déclarer que le Congrès doit partager la responsabilité d'une intervention au Mexique.

Le président et ses collègues ont passé toute la journée à conférer et il a été décidé que, si la situation mexicaine devient si grave qu'elle exige l'invasion de ce pays par les troupes américaines, M. Taft enverra un message au Congrès, où il expliquera tous les faits qui se rapportent à la situation.

Aujourd'hui, tout a été réglé en cas d'une intervention. Environ 15,000 hommes de l'armée et de la marine sont prêts à entrer en campagne.

À l'heure actuelle, six "dreadnoughts", portant approximativement 6,000 marins et officiers, se dirigent à pleine vapeur vers les ports du Mexique.

Dix autres cuirassés de la flotte de l'Atlantique, sont à l'ancre à soixante-dix heures de Guantanamo, et n'attendent que le signal pour partir.

Il y a de plus, le croiseur Denver, qui est en route pour Acapulco, Salvador; le transport Buffalo, en route pour Corinto, Nicaragua; le croiseur Des Moines, en route pour Bluefields, Nicaragua; la canonnière Nashville, en route pour Puerto Cortes, Honduras; la canonnière Annapolis, en route pour Amapala, Honduras. Tous ces vaisseaux longent ou longeront bientôt les côtes du Mexique. Ils chahoutent de route au premier appel et se rendront dans les ports qu'on leur aura assignés.

ON A FAIT CE QU'IL ETAIT POSSIBLE DE FAIRE

On a suggéré en certains quartiers que l'invasion du Mexique par des troupes, constituerait un tel acte de guerre qu'il ne pourrait être justifié que par une révolution du Congrès.

Afin de rencontrer cette objection constitutionnelle, au cas où les transports seraient envoyés à Vera Cruz, il est compris que les commandants recevront ordre de débarquer les troupes et leurs troupes lorsqu'ils en recevront l'autorisation du Congrès.

A moins que l'une des deux factions, dans la ville de Mexico, ne remporte une victoire décisive sur l'autre, avant un jour ou deux, il est probable que l'ambassadeur Wilson demandera aux résidents américains de la capitale, de se rendre dans les ports ou autres places, où il sera possible de s'échapper. Cet exemple sera sans doute suivi par les représentants des nations étrangères.

Environ 17,000 étrangers se trouvent à l'heure actuelle dans la ville de Mexico, et les gouvernements étrangers ont reçu un grand nombre de lettres où l'on implorait leur secours. Ceux-ci, cependant, ne fient sur les dispositions prises par les Etats-Unis pour assurer la sauvegarde, non seulement des Américains, mais de tous les étrangers.

UNE AMERIQUE EN TUE

Mexico, 12.—Une américaine, Mme Holmes, a été tuée au plus fort de la bataille, à 2 heures, cet après-midi. Une autre, Mme Griffiths, a eu les deux jambes fracturées alors qu'elle était à faire son dîner.

Voici maintenant le texte de la notification qui a été envoyée au général Félix Diaz, aujourd'hui, par le ministre de la guerre mexicain.

UN AVIS A DIAZ

"Le feu de votre artillerie met en danger la vie et les intérêts de ceux qui ne combattent pas, spécialement les résidents étrangers et les ministres diplomatiques.

"Comme cela est une violation flagrante des lois de la guerre chez les nations civilisées, je vous prie de vous en limiter pas votre feu à la zone des combattants, nous considérons comme hors de loi, tous ceux qui occupent l'arsenal, lorsque cette position sera prise par nos troupes.

"Le gouvernement sera responsable dans son devoir, pour vous obliger à garder la paix. Si, par votre attitude anti-patriotique, vous aggravez l'état déjà sérieux du pays, vous en porterez toute la responsabilité devant l'histoire et devant la nation mexicaine."

LES ANTECEDENTS CREEES PAR LA GUERRE CIVILE

Une évacuation complète de Mexico par l'élément étranger va causer à ce dernier des pertes d'argent considérables. D'autre part, si l'on considère les précédents établis durant la guerre civile, il est douteux que l'on puisse exiger des compensations du gouvernement, quel qu'il soit, qui existera après la fin des hostilités dans la capitale mexicaine. Il appert du reste que l'administration va trouver également difficile d'adhérer fortement à cette politique reconnue officielle de la non intervention, si la situation actuelle n'amène pas des changements prochains vers un meilleur ordre de choses dans la ville de Mexico.

Pour ajouter à la difficulté du moment, le Département de l'Etat a reçu très tard hier du consul général, à Laredo, Texas, la nouvelle que tous les appareils de la T.S.F. se trouvaient au sud de Monterey et que toutes les communications entre le dernier point et Laredo n'étaient possibles que par voie de mer. Une surveillance sévère des communications entre les Etats-Unis et l'ambassade américaine de Mexico, dans ces circonstances critiques, amènerait sûrement un changement dans la politique de l'adminis-

L'esclavage des enfants dans les fabriques modernes

UN RAPPORT PRESENTE PAR UNE COMMISSION D'ENQUETE DE NEW-YORK REVELE QUE DES ENFANTS DE TROIS ANS TRAVAILLENT DANS DES FABRIQUES DE CONSERVES ALIMENTAIRES.

Albany, 12. — Le rapport de la "New-York State Factory Investigation Commission", qui a été soumis à la législature, aujourd'hui, décrit comment des enfants sont obligés de demeurer plusieurs heures dans de froides et infectes cabanes; et comment des femmes sont obligées de travailler excessivement, pour une maigre pittance, dans les grands établissements industriels de l'état.

La plupart de ces enfants sont employés dans des fabriques de conserves alimentaires et leurs conditions de travail sont absolument illégales. Le rapport dit qu'il y a même des "bébés" qui sont employés et que, dans trente-trois établissements qui employaient 1,259 enfants, pas un ne dépassait l'âge de quatorze ans. Les plus jeunes étaient âgés de trois ans.

Au sujet des femmes, le rapport dit qu'il y en a qui travaillent de seize à vingt et une heures par jour et cela pendant des semaines et des semaines, sans jamais prendre de repos. La moyenne de paie est de dix centimes par heure.

La Commission qui fut instituée par la législature, en 1911 pour répondre à une demande populaire, compte parmi ses membres le sénateur Robert F. Wagner, l'orateur de l'Assemblée Alfred E. Smith, et le président de la fédération américaine du travail, Samuel Gompers.

Au Conseil Municipal d'Outremont

M. BEAUBIEN REULU MAIRE

A l'assemblée du Conseil municipal d'Outremont hier soir, on a procédé à la nomination du maire, du pro-maire et des membres des divers comités.

Proposé par le conseiller Robinson, appuyé par l'échevin Corbin, M. Beaubien a été réélu maire.

Sur la proposition des échevins Munro et Piché, M. Cooke, est nommé pro-maire.

Les divers comités se composent comme suit: Finance — M. Cooke, prés., Corbin et Piché.

Police — MM. Munro, prés., Corbin et Piché.

Chemins — MM. Bessette, prés., Robinson et Piché.

Parcs — MM. Robinson, prés., Little et Corbin.

Conduits souterrains — MM. Little, prés., Corbin et Stuart.

Expropriation — MM. Corbin, prés., Munro et Bessette.

Edifices — MM. Piché, prés., Little et Cooke.

Sur la proposition du conseiller Robinson, appuyé par le conseiller Piché, concernant la question des salaires officiels, soulevée par M. le maire, une somme de \$1,500 a été votée unanimement à cet effet.

L'échevin Little a attiré l'attention du conseil sur une mascarade qui aura lieu sur le patinoir de la Ville, vendredi prochain, le 14 février. On s'est déjà ménagé les services d'une fanfare.

On prévoit un succès sans précédent pour cette mascarade.

Les arrestations à Porcupine

Toronto, 12. — Une protestation a été présentée, ce matin au procureur général, par une députation d'ouvriers au sujet de l'arrestation de quatre mineurs, opérée le 23 décembre, à Timmins, Porcupine. Sam Atkinson, représentant la Fédération des Mineurs de l'Ouest, a dit à l'honorable M. Foy que les mineurs de Cobalt et de Porcupine étaient tellement mécontents de l'état de choses actuel, qu'il était très possible qu'ils déclaraient une grève générale, grève qui immobiliserait les opérations minières dans tout le district du nord.

La députation expliqua que les quatre hommes arrêtés ne comprennent pas l'anglais et, par conséquent, ne savaient pas que l'ordre leur avait été donné de quitter la plateforme de la station. Quand ils la quittèrent, ils furent enfermés et privés longtemps de nourriture.

Trois d'entre eux ont demandé un procès par jury, ce qui leur a été refusé; on a également refusé à leur avocat de les juger devant le magistrat du canton de Whitney. Ces hommes ont été condamnés à une incarcération de six mois dans la prison centrale.

La députation a protesté contre la nomination sous serment de détectives de l'agence Thiel, comme constables, croyant que tout constable spécial devait être citoyen canadien.

L'honorable M. Foy a promis d'examiner l'affaire.

Cercle Vannutelli

REMERCIEMENTS

Les membres du Cercle Vannutelli remercient les généreux bienfaiteurs qui ont aidé à la fondation de leur Cercle d'ont on daignera assister à leur Premier Euehre-Concert qui aura lieu le 22 janvier dernier, dans la salle de l'Académie Saint-Jean-Berchmans, coin des rues Chambard et Marie-Anne.

Ils remercient surtout les artistes distingués qui ont bien voulu prêter leur concours, les donateurs de magnifiques prix qui furent distribués aux Nouveaux Pontificaux qui sont venus par leur présence, relever l'éclat de cette fête intime.

ALBERT MOFFATT, Secrétaire.

MEFAITS DES REBELLES

(Service particulier)

VINGT SIXIEME ASSEMBLEE ANNUELLE DE LA CHAMBRE DE COMMERCE

Elle a lieu hier après-midi. — Son Honneur le maire de Montréal asserment les nouveaux officiers. — Rapport très satisfaisant. — Important discours du colonel Labelle

A l'occasion de l'installation des nouveaux officiers, un bon nombre de membres de la Chambre de Commerce de Montréal assistaient hier à la 26ième assemblée annuelle.

Cette assemblée était présidée par M. L. C. de Tonnancour qui avait à sa droite Son Honneur le maire de Montréal et à sa gauche le lieutenant-colonel Labelle.

M. Arthur Lemont, secrétaire adjoint, donna lecture du procès-verbal de la dernière assemblée puis communiqua le rapport des scrutateurs qui fut adopté sans discussion.

On sait que tous les officiers de la Chambre furent élus par acclamation. Quant aux conseillers, comme il y avait trente-deux candidatures et qu'il n'y a que vingt nominations à faire, on procéda aux élections des jours derniers. Le scrutin a donné le résultat suivant:

MM. Desmaréteau, Alexandre, comptable-liquidateur; M. De Tonnancour, L. C., marchand-tailleur; M. Dufresne, Oscar, manufacturier de chaussures; M. Ethier, Joseph, de Laporte et Martin; M. Filiatrault, Joseph, de Filiatrault et Lesage; M. Billarçon, J.B., entrepreneur de camionnage; M. Bédard, Rodolphe, expert-comptable, agent financier; M. Berthiaume, Arthur, gérant de "La Presse"; M. Argencourt, L. O., 4 place; M. Grand, Alphonse, A., libraire; M. Granger Frères; M. Gravel, Ludger, négociant; M. Labrecque, J. O., marchand de charbon; M. Lavallée, A. S., marchand de chaussures; M. Frigon, A. P., comptable-banquier; M. Gagné, Léon, de la Western Lumber Co.; M. Gareau, J. O., marchand de chaussures; M. Holland, Emile, de l'Imp. Moderne; M. Tarte, E. zène, co-prop. "La Patrie"; M. Pauzé, Frank, agent et manufacturier; M. Martin, C.E., de P. P. Martin & Cie.

M. Armand Chaput, président sortant de charge, avait envoyé d'Europe son rapport annuel. Il est publié en entier dans le dernier numéro du Bulletin de la Chambre de Commerce, de même que le rapport de M. W. U. Boivin, secrétaire de la Chambre. Ces deux documents furent considérés comme lus et adoptés.

M. G. Gauthier, trésorier, soumit son rapport financier des plus satisfaisants.

M. de Tonnancour pria les nouveaux officiers de prendre leur serment. Le maire les assermenta puis le lieutenant-colonel Labelle, le président élu, prononça le discours qui suit:

Messieurs, Venant d'être proclamé élu président de la Chambre de Commerce, je ne puis m'empêcher, en prenant mon siège, de vous faire part que j'ai certain d'être mis en contact; je craignais que mes fonctions de commissaire du port fussent incompatibles avec celles de président de la Chambre de Commerce.

Mais, Messieurs, l'unanimité avec laquelle vous m'avez élevé à l'honneur de présider vos délibérations et les destinées de notre Chambre m'est une preuve non équivoque que vous ne tenez pas compte de mes scrupules. Je vous en suis infiniment gré. Je vous remercie bien cordialement de l'honneur que vous me faites, et je veux voir dans cette élection faite sans opposition, un autre témoignage de votre sympathie, dont je suis extrêmement touché; je veux y voir encore une marque de confiance dont j'ai besoin pour remplir, avec tant d'autres tâches, toutes les lourdes, celle qui est imposée au président de la Chambre de Commerce de la métropole du Canada. Mais je suis convaincu que la tâche me sera rendue facile par le concours de plus de vingt et le plus sympathique des vice-présidents, de même que par la collaboration de tous mes collègues du conseil.

Messieurs, je regrette l'absence de M. Chaput, auquel j'aurais voulu dire qu'il a bien mérité de notre Chambre par son dévouement et sa ténacité. Nous pourrions tous lui rendre témoignage qu'il a toujours apporté le plus grand zèle dans l'exercice de ses fonctions, et que toujours il a fait honneur à notre institution. Son passage à la présidence aura été bienfaisant, et nous lui devons d'avoir, avec l'appui de ses collègues, donné à notre aspect si net et si attrayant.

D'avoir contribué par tous les moyens à faire grandir notre prestige, et d'avoir, en tout et partout, travaillé à étendre de plus en plus l'influence de notre Chambre; et dans nos discours, son passage laissera un souvenir vivace, je fais usage de ce mot pour que son zèle ne se ralentisse pas et qu'il revienne nous aider de son travail si actif et si efficace.

Je veux aussi souhaiter la bienvenue à tous les nouveaux conseillers, et je compte que tous ensemble, officiers et directeurs, nous ne serons pas en peine de nous faire entendre et de travailler de plus en plus à faire grandir notre association, et de même coup de travailler à promouvoir de plus en plus les intérêts du commerce et de l'industrie de Montréal.

Il ne faut pas oublier qu'on est ici, c'est de Montréal que part le mouvement économique qui met en fonctions presque toute l'activité nationale.

Messieurs, j'ai pas la prétention de bien élargir mon programme, je l'ai défini en une phrase il y a un instant; tous mes efforts vont tendre à faire grandir le prestige de notre institution, à étendre son rôle national; d'autre part, à chercher à lui créer des débouchés au-delà des frontières.

L'hon. M. Foster, ministre du Commerce, disait, dans une conférence qu'il fit devant le Board of Trade de Montréal, en mai dernier que de nos jours, les Chambres de Commerce ne doivent plus être comme du temps de nos pères; une sorte de bureau académique, mais des jours, les Chambres de Commerce ne doivent pas s'occuper seulement de l'examen et

D. GAGNON & CIE

MAGASIN A RAYONS

ANGLE ST-LAURENT ET DORCHESTER

EN FOULE DEMAIN

A LA VENTE DU VENDREDI

Dans tous les départements. Faites-vous une petite liste de ce dont vous avez besoin. C'est le temps d'économiser sur les prix. Venez sans faute, il y a un grand nombre d'OCCASIONS qui ne sont pas annoncées faute d'espace, et qui feront certainement votre affaire.

Nous avons l'agence des Patrons Butterick, le cahier de modes du printemps, se vend 25c, avec patron gratis, par la maille 10c de plus.

Bargain dans la Confection, demain

Costumes cheviot et drap, en noir, navy et gris-fer, marqués et toujours vendus \$12.50 et \$14.00. À écarter demain à 87.48

Belles blouses nouvelles, blanches et rayées à 72c

Blouse tailleur à 89c

Blouses blanches des plus chics, avec collet et cravate bleu alicé. Rien de plus beau, une belle valeur de \$2.50, pour \$1.49

Blouse Lawn fin, champagne, avec collet et cravate, garnies de dentelles ou broderies, pour 98c

Blouse Lawn fin, champagne, avec collet et cravate, garnies de dentelles ou broderies, pour 98c

Beaux jupons blancs, avec volant de broderie. Valeur 75c, en vente à 48c

Grands tabliers d'indianisme, longs comme la robe, avec paulette, lingerie 65c, demain 50c

GRANIT, FERRONNERIE, ETC.

200 bols à mains, en granit, fond acier. Valeur 25c, pour 15c

500 casseroles assorties de grandeurs, à 10c, 12c, 15c

100 cafetières, prix spécial, à 24c

Bouilloires en granit, spécial à 54c

Plats rotisseurs, seulement 49c

Très spécial, 6 gros rouleaux de papier à toilette, pour 25c

6 bords manteaux à gaz, pour 25c

Autres manteaux à gaz, extra 2. 25c

10 douzaines de miroirs avec beau cadre à 10c, 12c, 15c

Un bon balais, à 4 cordes pour 25c

Métier à rouleaux \$1.00 et \$1.50

Nous donnons des billets dans tous les départements, ayant une valeur de rachat de 3 pour cent, payable par lot de \$25.00 ou plus, en marchandises sèches, demandez les coupons ou billets.

VOULEZ-VOUS VOUS BATIR ET LAISSER UN HERITAGE A VOS ENFANTS?

INSCRIVEZ-VOUS IMMEDIATEMENT POUR AVOIR DROIT A UN EMPRUNT DE \$1,000 REMBOURSABLE \$5.00 PAR MOIS PENDANT 20 ANS. — DEMANDEZ NOTRE PROSPECTUS.

La Caisse Hypothécaire Limitée

Phone Main 2175 CHAMBRE 307, 103 ST-FR.-XAVIER

CADRES & MIROIRS

Nous avons un grand assortiment de miroirs de différentes grandeurs que nous écoulons à grand sacrifice, aussi grande variété de cadres à bas prix. Une visite à notre établissement vous en convaincra.

LA CIE WISINTAINER

Manufacturiers 58 BOULVD. ST-LAURENT

Euehre-concert à l'Assistance Publique

Le public charitable qui trouve son plaisir en aidant les malheureux et les pauvres, est prié de se rappeler que c'est ce soir à huit heures, le euehre-concert que donne l'Assistance Publique, dans sa magnifique salle de la rue Laçauchettiè-re-Est, No. 338. Il y aura ce soir double fête à l'Assistance Publique, car cette soirée couronnera le succès de la laureate du "Concours de popularité", et le tirage au sort désignera l'heureux gagnant du terrain, si généreusement offert par M. Georges Marcell.

Le programme musical sera des plus attrayants et couronnera on ne peut plus agréablement cette soirée commencée par le euehre.

On pourra se procurer des billets à la rue Laçauchettiè-re-Est, No. 338. Il

à la Porte de l'Assistance Publique.

LA VIE SPORTIVE

LIGUE NATIONALE

Liste officielle des parties de baseball de la saison de 1913, qui s'ouvrira le 10 avril prochain

"CE SONT LA DES FAITS ELUQUENTS"

Quant à sa pureté, sa saveur et sa bonté générale le thé,



Est positivement sans rival

Noir ou Vert naturel | Paquets cachetés seulement | En vente partout

LE CANADIEN TRIOMPHE DU CLUB WANDERER

L'équipe canadienne-française a eu la bonne politique de s'assurer l'avantage dans la première période. — Les hommes de Dicky Boon ont été dangereux. — Résultat final : 6 à 4.

En présence de l'assistance la plus nombreuse de la saison, à l'Arena, le Canadien a triomphé des Wanderers par 6 à 4 après une lutte soutenue...

Dans la période initiale, Walter Miller remplaça Roberts et Harry Hyland, après s'être fait blessé au genou, dut être remplacé par Ernie Russell.

Les Torontonien sont déclassés par le Québec

Le club Québec a complètement déclassé les Torontonien dans leur rencontre d'hier soir en cette ville. Les champions ont triomphé par 11 à 2.

Viger A. A.

L'assemblée mensuelle de tous les membres de l'association Viger aura lieu le dimanche, 16 février courant, aux salles de l'association, à 2 heures précises.

Les Sénateurs ont joué une partie superbe

LES TECUMSEH ONT FAIT PIETRE FIGURE, A OTTAWA, HIER SOIR, ET FURENT BLANCHIS DE LA BELLE FAÇON. — LAKE ET LE SUEUR ETAIENT ABSENTS. — BENEDICT A BIEN JOUE.

Ottawa, 13. — Les Sénateurs ont administré un blanchissage en règle aux joueurs de Billy Nicholson hier soir, en les écrasant par un score de 11 à 0.

Le point saillant de la partie fut le point enregistré par Shoen dans la deuxième période, après ce celui-ci eut déjoué toute la défense ennemie.

Les compteurs de la N. H. A.

Table with 2 columns: Club Name and Score. Includes teams like Toronto, Québec, Montréal, etc.

Nouvelles Sportives

Toronto, 13. — Le dernier voyage de Bob Jones à Toronto, comme déjà à faire sentir ses effets.

Ottawa, 13. — Quelques cette nouvelle ne soit pas encore mise à l'officiel, il est pratiquement décidé que le club de hockey Ottawa passera à deux promoteurs l'an prochain.

Tuxedo Park, N.Y., 13. — Harold P. McCormick a gagné le championnat de Bequet hier en battant E. Greenfields, jr., de Montréal.

Chicago, 13. — Robert McLean, le patineur local, est arrivé hier de sa tournée. Sa première démonstration en descendant du train a été d'avertir la police qu'il s'était fait voler les 18 médailles qu'il avait gagnées.

Chicago, 12. — Frank Gotch, le champion du monde luttant poids-lourd, dit que le maire de cette ville a raison de demander que les luttes soient faites selon les règles établies.

Hamilton, 13. — Mugsy McGraw n'aurait pas eu le prestige d'avoir encaissé Jim Thorpe le premier, si Knotty Lee, le frère du club local de la ligue Canadienne, se fut montré plus homme d'affaires, l'été dernier.

Berlin, 13. — Le Dr Otto Herschman, président du comité autrichien des Jeux Olympiques, vient de demander au professeur de loi à Berlin, M. Sloane, de donner une conférence sur les jeux américains.

Le professeur américain dit qu'il accepte avec plaisir l'invitation qui lui fut faite. Il est content de voir que l'on s'intéresse au sport américain. Le prof. Sloane fera sous peu au président des Jeux Olympiques en Amérique, afin de trouver un bon entraîneur.

New York, 13. — La principale performance du tournoi du N.Y.A.C. tenu hier soir a été le record d'intérieur des cinq milles établi par Hannes Kolehmainen.

Le Finlandais a franchi cette distance en 24:29:18 réduisant son record de la semaine dernière de 18:45 secondes.

Exécution à Dannemore

Dannemore, N.Y., 12. — Frederic A. Poulain a été électrocuté à la prison de Clinton ce matin, pour le meurtre de Charles Léonard, commis à Brookview, au mois d'août 1911.

Quand Poulain n'avait pas de travail, Léonard le recueillait chez lui et ce dernier trahit l'amitié que son bienfaiteur lui portait. Il fut découvert et mis dehors après une correction exemplaire. Le lendemain il s'introduisit dans la maison par la cave et ayant été découvert, il tira sur Léonard qui succomba à sa blessure.

Mort subite

John Edwards, 69 ans, 45 rue Rozel, Pointe Saint-Charles, est décédé subitement hier, au coin des rues Craig et Sainte-Elizabeth.

Le corps a été transporté à la morgue où aura lieu l'enquête.

Lois, BOURBONNAIS ET PERON, LIMITEE

AVIS est donné au public qu'en vertu de la première partie du chapitre 79 des Statuts révisés du Canada, 1906, désigné "Loi des compagnies" et qui est intitulé "Loi des compagnies" et qui est intitulé "Loi des compagnies" et qui est intitulé "Loi des compagnies"...

L'IMPRIMERIE POPULAIRE, LIMITEE

AVIS est donné au public qu'en vertu de la première partie du chapitre 79 des Statuts révisés du Canada, 1906, désigné "Loi des compagnies" et qui est intitulé "Loi des compagnies" et qui est intitulé "Loi des compagnies"...

Nos ressources naturelles

M. L. O. Armstrong, du département des ressources naturelles au Pacifique Canadien, donnera, le 13 février, dans la salle des conférences à l'École des Hautes Etudes Commerciales, une conférence, avec projections lumineuses sur les ressources naturelles du Canada, et plus spécialement de la province de Québec.

Excursion du "Franc Rieur"

Le club de raquetteurs "Franc Rieur" fera une excursion, dimanche prochain, à Comoy et à Okan. Tous les membres désirant y prendre part devront s'adresser au secrétaire. Le départ aura lieu à 8 heures 40, dimanche matin, pour revenir à Montréal vers 6 heures le soir.

Spécial pour paquebot

A l'occasion du départ du S.M.R. Corsican de St-Jean, N.B., vendredi, le 14 février, un train spécial comprenant char à bagages, wagon de première classe, wagons-buffets et wagons-lits, mettra de Montréal, gare de la rue Windsor, à 8:15 p.m. jeudi, le 13 février et se rendra directement aux abords du paquebot à St-Jean ouest, N.B.

Notre Page Féminine

Lettre de Fadette

Mais non, mais non, vous êtes dans l'erreur, chères lectrices! Fadette n'est ni une triste, ni une blasée, ni une découragée. Vous avez vu qu'elle s'est mise à exprimer, comme vous toutes, elle a ses heures où son âme mûre essaie de réagir vaillamment et se laisse croire un instant qu'elle est intéressante quand elle brise du noir. Mais cela ne dure pas. Tout le bon sens hérité de ses grand'mères, — et on dit qu'elle en avait à revendre! — s'est logé dans un coin réservé de son cerveau, et de là, il surveille les allées et venues des diables bleus; dès qu'il les soupçonne de faire une vilaine besogne: il sort, simple et sévère, il ne discute pas avec eux, il les met simplement à la porte en leur disant: "Fadette a autre chose à faire qu'à s'occuper de vos fariboles".

Nous avons toutes tant à faire en ce monde, et si peu de temps à nous, bien réellement à nous!

Presque toujours, nos journées, vives de loin, paraissent longues et libres... mais quand, le matin, vous entrez dans celle qui commence, vous vous trouvez comme prise dans un engrenage, vos heures ne vous appartiennent plus, tous s'en emparent sans vous consulter, et vous courez de l'un à l'autre, pour votre plaisir ou votre ennui, par amitié ou par charité, tellement accaparée, vous vous apercevez si peu, que vous vous sentez une sorte de petite marionnette prise, lâchée, reprise au caprice de chacun, et dont les ficelles sont tirées en tous sens et quelquefois en sens opposés.

Et bien, je crois qu'à vivre longtemps ainsi, si on n'y perd pas la tête, on perd certainement sa sérénité et son contentement.

J'ai été longtemps à découvrir qu'il y a un secret pour ne pas devenir une vraie petite marionnette dépendant uniquement des exigences des uns et des autres, et ce secret c'est de se réserver chaque jour, un peu de temps, une heure, que l'on garde jalousement pour soi. Il faut beaucoup de volonté et de persévérance pour établir votre droit à ces soixante minutes précieuses, mais dès que vous avez convaincu votre entourage de l'impossibilité d'être dérangé à ce moment, toutes les difficultés s'aplanissent: on acceptera votre heure comme on se conforme aux heures des repas: cela entre dans le cours ordinaire et habituel des choses et cela vous empêche de devenir agitées, nerveuses, irritables et pressées.

Vous disposerez de votre heure à votre guise, mais dans le silence de votre chambre ou de votre boudoir. Vous écrirez une lettre intime, ou vous lirez une bonne page, ou vous réfléchirez, ou vous vous reposerez de penser... tous exercices utiles aux pauvres petites marionnettes tant tirillées et bousculées même et surtout par ceux qui les aiment.

S'il était possible d'avoir chaque jour une heure, et chaque année, un mois à soi, il y aurait plus de lumière dans les consciences, plus d'ordre dans la vie, plus de calme et moins d'épuisement dans les dévouements. Rien de plus salutaire que de ne pas perdre de sa vie son âme, son moi intérieur, de se donner la loisir de voir ce qu'il y a. Et cela n'est possible que dans la paix silencieuse d'un repos respecté.

Avec ma petite méthode on trouve même dans la vie la plus occupée le temps de penser à ses amis, de leur écrire, de vivre avec ses souvenirs, de combiner des projets sages, de chercher la solution la plus raisonnable aux mille petites difficultés quotidiennes. Trouvez-vous une heure et gardez-la pour vous, comme vous garderiez un objet enchanteur, créateur de joies exquis.

FADETTE.

Conseils aux jeunes filles

Il faut savoir manger, dormir et se reposer à son heure. C'est la première règle à observer. Cela paraît un conseil superflu, car chacun est convaincu posséder parfaitement ces trois sciences. Malheureusement, le plus souvent, chez nos jeunes filles surtout que l'expérience n'a pas instruites, il n'y a point d'heure règle que le bon plaisir, pour manger et faire quelques exercices. On mange ce qu'on aime, on remue lorsqu'on a une occupation de choix vous sollicite. Quelle force attendre d'une alimentation fantaisiste, d'une exercice irrégulier et comment compter sur l'énergie d'un organisme qui se suffist à peine à lui-même.

L'énergie est une réserve de force, celle que nous produisons en trop et dont l'emploi n'est pas immédiat, celle sur quoi on est en droit de compter quand les exigences de la vie demandent un surcroît de ressort. Il est donc de toute nécessité de la posséder si nous ne voulons pas nous dérober à notre devoir ou être écraints sous son poids. Et comme il serait téméraire de vouloir acquiescer de la force morale sans le secours de la force physique, loin de mépriser notre corps, nous allons le mettre en état de nous secourir. Etudions donc la question de la nourriture, la plus essentielle au point de vue de la vie puisque c'est en mangeant que nous le conservons. A cause du rapport qu'il y a entre l'une et l'autre, nous comprendrons facilement celui qui peut y avoir également entre la façon dont nous mangeons et notre vitalité. Je ne veux pas parler ici de régimes, ils sont inutiles à quiconque ne souffre d'aucune maladie déterminée. Soyons donc sans crainte, et continuons à manger de tout ce que nous aimons. La seule règle de conduite à observer est celle de ne pas manger plus qu'à sa faim. Ceci paraît une vérité de M. de La Palisse,

et pas une d'entre nous n'avouera manger plus qu'elle ne le peut. La gourmandise met un bandeau sur les yeux. On mange très bien dans les meilleurs tant soit peu fortunés et les jeunes filles qui très souvent ne s'y défont pas beaucoup, sont plus sollicitées par la qualité de ce qui leur est servi que par un appétit souvent peu développé. Ce sera avec du pain par lequel on ne pêche pas par gourmandise, que nous mesurerons notre faim. Toutes les fois qu'ayant mangé raisonnablement et n'ayant plus à satisfaire que notre fantaisie, nous nous demandons si nous reprendrons d'un plat parce qu'il est bon, ou du dessert parce qu'il est délectable; posons-nous indécidément la même question vis-à-vis de notre pain. S'il ne nous fait pas envie, c'est que nous n'avons plus besoin de rien et qu'il y aurait impudence à continuer notre repas. J'entends d'ici cette réponse un peu naïve, parce qu'elle prouve que celle qui la fait n'a pas considéré le degré moral qu'elle lui fait descendre. "Je n'ai plus faim pour du pain". Quand on n'a plus faim pour ce qu'on n'aime pas spécialement, ou n'a plus faim du tout. A condition que l'aliment ne soit pas répugnant, et c'est le cas du pain, la faim ne choisit pas. Ne soyons pas gourmandes et ayons la force de volonté de ne rien manger par simple plaisir. Je ne veux pas dire qu'il faille se priver de ce qui est particulièrement bon, mon système apprend au contraire, à goûter plus complètement aux mets; seulement, mangons les bonnes choses avec le même appétit que les moins savoureuses et ne nous laissons pas entraîner par cette tristesse sollicitante du plaisir qui introduit chez nous des ennemis, j'allais dire mortels et je conserve le mot en me tenant au point de vue qui est le nôtre: l'exaltation de la vie.

Rien ne diminue nos forces comme une digestion laborieuse. Elles sont toutes absorbées par ce travail de l'estomac, et le plus souvent vous voyez les gens vous dire qu'ils ne

DOUCEUR DE REVER

Le soir, dans une ancienne église!

On retrouve en soi quelque chose
Comme un sachet rempli de linge d'une armoire.
L'encens bleu se volatilise;
Chaque vitrail semble un fusain inachevé.

Le silence s'il en est,
Il flote des senteurs fanées,
Comme si on ouvrait un cercueil de momies,
Ou le vieux tombeau des Années.

A peine quelques bruits dans l'air inquiet
Craquement, heurts, rumeurs, tout ce qui est
La respiration des choses endormies.....

On rêve, on prie un peu;
L'ombre s'accroît, grise et verdâtre;
Oh! si on pouvait voir Dieu,
Ne plus douter, savoir enfin!
Déjà toute l'église est sombre;
La nuit est en chemin;

Il n'y a plus qu'un seul vitrail opiniâtre
Où le jour lutte contre l'ombre.....

Soi-même on sombre
Dans on ne sait quel rêve vague à la dérive;
On sent si presser un geste de pardon,
Avant qu'on ne chavire, ensuite;
On est hors du monde, dit-on,
Comme éparpillé, comme en fuite,
Au fond d'une eau de plus en plus froide et sans rives!

Combien de temps s'est écoulé?
L'omb maintenant dans l'église
Est glaive et grise;
Et on croirait songer dans un vaisseau coulé.

Georges RODENBACH.

du sommeil qui nous est nécessaire. Généralement, 10 heures sont un maximum et 9 heures une moyenne. Une jeune fille qui se couche à 9 heures peut se lever à 7, en ayant satisfait pleinement au besoin du repos et réparer un organisme en somme peu éprouvé, si elle a mangé raisonnablement et fait son heure de marche.

Si nous ne nous nourrissions pas avec excès nous dormirions paisiblement et si nous ne nous couchons pas trop tôt, nous nous endormirions de suite. Posons en principe de ne nous coucher que quand nous aurons sommeil de la sorte, nous ne nous énerverons pas au lit à attendre un sommeil qui nous fait. Très vite, avec cette idée mise en pratique, nous aurons envie de dormir toujours à la même heure, notre corps ne demandant plus qu'à prendre les habitudes qu'on veut bien lui donner. Enfin, levons-nous dès que nous sommes éveillés.

Pierre Loti parle quel que part, avec cette vérité d'observation qui la caractérise, de la tristesse des pensées du réveil. Nul n'échappe à certaines préoccupations et à certains ennuis. C'est au lit le matin qu'ils nous effrayent, car ils nous font leur forme la plus effrayante, parce que nous leur laissons sans y opposer la moindre résistance, tendre sur nous leur empire écrasant. Il faut lutter de bonne heure et lutter debout, si ce n'est contre cet ennemi de la rêverie, dont la forme la plus aimable a sur notre moral une action plus déprimante encore. Ne gaspillons pas en chimères la lucidité de l'esprit du matin. Si nous marchons avec appétit, si nous marchons régulièrement, et si nous dormons tout le temps que nous passons au lit, la santé et la bonne humeur seront avec nous. Donnons-nous ces deux allures et tout le travail de la journée deviendra facile, nos devoirs moins lourds à porter, et notre âme vaillante et forte à cause du bon équilibre de notre corps.

M. F.

CAUSERIE MÉNAGÈRE

CAREME

—Tante Marie! dit Simone entrant vivement, tante Marie, je viens vous demander des conseils pour mon carême.

—Etes-vous sûre que ce ne sera pas aussi des autres?... murmura révérencieusement la princesse.

—Vous repartez déjà? s'écria avec bonté Mme de Wartembrode qui venait de refermer son tiroir.

—Oui... excusez-moi. Une petite course à faire tout près d'ici.

La princesse n'allait pas loin, en effet, elle se rendait chez Mme Goidal. Ces dix minutes de marche lui furent cependant un fatigage.

Sur ses épaules, son manteau de fourrure pesait autant qu'une chape de plomb, et l'escalier de la baronne lui parut encore plus raide que celui de Mme de Wartembrode.

Mme Guidal était chez elle, comme toujours à l'heure malsaine où le soleil baisse, et, comme toujours aussi, son accueil fut plein de tact.

Point de questions ou de condoléances maladroites, ses sympathies ne s'exprimèrent que par un redoublement d'ambabilité.

L'affaire des Maurin s'était sans la moindre difficulté et, dès les premiers mots:

—Mais c'est navrant! Il faut faire quelque chose pour eux! s'écria-t-elle d'elle-même.

Puis sans laisser le temps de préciser la demande:

—Ah! prudence, comme on aime-rait en pareilles circonstances à avoir la main aussi large que le

—Mais, mon enfant... c'est à toi d'être celui qui faudrait l'admettre. Sans doute, tu suis les sermons le plus possible, tu assistes à la messe en semaine... tu lis quelque bon livre? Avec cela... faire un peu la guerre à tes petits défauts, je t'en connais pas de gros...

—Oui, tante, oui! Je le veux bien, et pour le moment, ma paresse n'en est pas la seule. Ce n'est pas du tout pour cela que je venais vous demander; je veux parler du carême pratique...

—Ah! du jeûne et de l'abstinence? Je ne suis pas médecin, mais il me semble que tu sautes...

—Est très bon! Celle de mon mari aussi. D'ailleurs, il y a maintenant tant d'adoucissements... Et cependant il reste assez de maigres pour embarrasser une pauvre maîtresse de maison, doublée d'une cuisinière novice. Depuis un mois que cela dure, je suis au bout de mon rouleau, et je ne sais plus comment m'y prendre pour éviter à mon mari la tentation de récriminer contre ces commandements de l'Eglise, ou de se persuader qu'il a besoin de faire gras.

—Je te comprends, Simone, tu as raison de chercher à lui faciliter l'observation de la loi de pénitence.

—Ah! tante! Vous m'approuvez? Voulez-vous m'encourager. Croiriez-vous qu'il m'a allée demander quelques recettes nouvelles, m'a répondu: "Vade retro!... Tu me scandalises! On fait maigre pour se mortifier et non pour satisfaire sa gourmandise. Pas de raffinement!"

Tante Marie ne put s'empêcher de rire.

—Hélène aurait raison, dit-elle, si nous étions tous des saints, mais il faut compter avec la faiblesse de l'humaine nature. Aussi je trouve que c'est charité d'aider son prochain à bien achever le carême en lui montrant un bon maigre, et peut-être prudence pour nous-mêmes de profiter de tout ce qui est permis, afin de le terminer sans fatigue. Dans les derniers jours de la Semaine Sainte, chacun pourra voir, selon ses forces et sa bonne volonté, s'il consent à supprimer quelque recette pour se mortifier, et aussi pour laisser aux domestiques le temps d'aller aux offices.

Cela c'est raisonnable, et je crois qu'on pourrait l'obtenir même des hommes. Attendez, aidez-moi à trouver des combinaisons.

—Tout à l'heure nous prendrons un carnet, et nous noterons tous les menus maigres qui nous viendront à l'esprit. Quand tu seras embarrassée, tu feuilleteras ce carnet, et tu trouveras probablement quelque mets oublié qui pourra t'être utile. Ensuite nous prendrons un ou deux livres de cuisine pour chercher quelques recettes faciles à essayer avec les ressources de la saison.

Mais avant de nous livrer à ce petit travail, j'attire ton attention sur un préjugé assez répandu, celui de croire que le maigre doit être plus économe que le gras.

Si c'est un préjugé, il remonte au moins à Molière, puisque Harpagon était accusé d'inventer des jours de jeûne pour rogner sur la nourriture de ses gens! Sans être de cette force, j'avais espéré faire quelques économies en mars...

—Et pas du tout, n'est-ce pas? J'ai entendu raconter qu'un vieux curé s'amusait un jour à faire un confessionnal, et s'écria tout haut: "Vous ne ferez pourtant pas croire que les légumes sont plus chers que la viande!" Il avait raison... et sa pénitente aussi.

Un repas maigre, très simple est moins coûteux qu'un repas gras ordinaire, tandis qu'un contraire un maigre tant soit peu délicat serait plus cher. Il est également délicat, coûte la même somme en carême qu'à toute autre époque; et même, s'il était nécessaire, pour éviter les réflexions désagréables de ceux qui sont mal soumis à l'Eglise, on peut faciliter l'abstinence aux riches en leur montrant qu'on ferait bien de restreindre un peu la dépense pendant les jours nombreux où les mandements actuels accordent dispense, afin de réserver un peu plus de ressources pour les jours maigres qui restent à observer.

—C'est possible, ma tante, et cela fera encore faire un peu pénitence les jours gras, ce qui me paraît dans l'esprit de l'Eglise; car enfin, c'est sans doute pour ce motif qu'il est défendu de mourir de la viande et du poisson au même repas?

—Evidemment! Sais-tu qu'autrefois cela s'appelait faire chère d'un commissaire? Et les commissaires d'avant la Révolution, étant financiers, n'ont pas pu résister à la tentation de se faire riches en dépensant leur argent à déjeûner un ami, et à fêter, j'aurais reculé jusqu'à Pâques, mais ce n'est pas possible, parce qu'ils vont s'absenter.

—Ne te précipite pas trop de ce détail, on peut offrir un bon repas sans l'usage des viandes; il te faut connaître le menu, indique-lui quelques plats fins et même un peu recherchés; s'il insiste pour le poisson, tu lui diras que tu ne peux pas en donner, mais qu'il soit sans intérêt et tout le travail de la journée sera fait.

—Oui, tante, et j'en suis si fière que cela me paye de ma peine; mais ne t'écarte pas de ta cuisine. Je ne sais pas, pour l'utilisation de la ma-

rie, et a promis à son ami un déjeuner complet au bord de la mer! Alors?...
—Alors, "noblesse oblige"! Invitez-le carrément un vendredi à venir manger une friture... une langouste ou ce que tu voudras d'annalogue. Fais un bon menu et cela ira tout seul.
—Vrai! tante! Vous croyez que cela se peut? que mon mari?...
—Je le crois trop raisonnable pour s'y opposer. Propose de faire l'invitation toi-même, et charge-toi de dire à cette dame que tu lui offiras du maigre; il est excessivement probable qu'elle en sera très satisfaite. Si tu savais combien souvent des catholiques se sont gâtés réciproquement; les uns n'osant pas servir en maigre à cause de la demande des autres craignant d'être impliqués en refusant les plats gras!
A notre époque il y a bien moins de respect humain que dans ma jeunesse et cela se fait parfaitement observer complètement les lois de l'Eglise. Après tout tu es chez toi, et tes convives, fussent-ils protestants ou libres penseurs, n'ont rien à dire pourvu que tu leur serves quelque chose de bon et de bien présenté.
—Je commencerai par servir, à mon mari... vos arguments... et à ses amis un des plats qu'il a vus.
—Et y a quantité de choses excellentes en maigre: des huitsres, des bouchées à la béchamelle commandées au dehors pour t'éviter trop de peine et de surveillance. Tu peux mettre des vaneaux comme rôtis, préparer une jolie salade russe avec légumes fins et des primeurs, etc. Tout le dessert est à ta disposition pour bien terminer; n'oublie pas que les entremets au rhum ou au kirsch ont toujours du succès auprès des hommes.
—Voilà de bonnes idées dont je m'inspire, et quand le moment sera venu, je viendrai vous demander quelques derniers conseils! Ah! tante, ce ne serait rien! mais rien du tout, de pratiquer soi-même l'abstinence; le plus dur c'est de se mettre l'esprit à la torture pour la faire observer aux autres.
—C'est la pénitence particulière des maîtresses de maison, mon enfant, je la crois très méritoire. Cette année, tu t'entraînes seulement, n'attends à contracter que ton mari et toi; plus tard tu auras peut-être, comme je te le souhaite, une ribambelle d'enfants à soigner et surveiller. Des parents, des amis peuvent aussi se trouver chez toi avec des santés délicates nécessitant des adoucissements. Et alors les difficultés s'accroissent de différentes manières à faire, mais surtout de la contrariété de voir donner certains exemples dangereux pouvant être suivis par ceux qui n'ont point pour cela de motifs réels.
C'est souvent au prix de bien des embarras et de bien des soucis qu'une femme chrétienne maintient dans sa maison l'observance des lois de l'Eglise, mais cette peine n'est point perdue car bien des âmes, qui se seraient perdues en honneur, et les entretiens accoutumés à voir chez leurs parents ce respect d'une sainte discipline, prennent pour toute leur vie l'habitude de se conformer au devoir.

Notre Album

Ne laissez perdre aucun bonheur qui passe.

Souvent une parole relève un esprit abattu ou bien ouvre derrière elle, dans un cœur obscur, une partie de lumière.

Que d'heures on ferait du bonheur qui se perd!

Il y a dans toute une vie... la plus simple et la plus désertière, une part belle et bonne qu'il appartient à chacun de faire valoir. Magnifier chacun cette part divine, dans sa vie propre, c'est remplir sa vie, c'est vivre pleinement sa vie.

Nos recettes

SOUPE VELOUTE AUX SALSIFIS

1 botte de salsifis, 4 c. à table beurre, 2 c. à table farine, 3 tasses lait, 1 tasse eau, 2 c. à table sucre, 2 c. à table crème, poivre, sel. Ratissez les salsifis et les jeter au fur et à mesure dans de l'eau acidulée pour éviter qu'ils ne noircissent. Les mettre ensuite dans une casserole avec 2 c. à table de beurre, assez d'eau pour les couvrir, sel, poivre, et laisser cuire pendant une heure. Au bout de ce temps, les égoutter parfaitement dans une passoire, en ayant soin de conserver leur cuisson et les remettre dans la même casserole avec 2 c. à table de beurre et 2 c. à table de farine. Mélanger parfaitement cette sauce avec les salsifis puis les cuire avec le lait et diluer parfaitement la farine en remuant le tout jusqu'à l'ébullition. Laisser finir de cuire les salsifis pendant 20 minutes et les passer à travers le tamis fin. Recueillir la purée dans une casserole; la mettre à point avec la purée de légumes. Verser le tout et la porter à l'ébullition sans cesse de la remuer. Au moment de servir mettre les jaunes d'œufs dans la soupière avec la crème, les battre un moment, verser la soupe dessus petit à petit. Garnir d'une poignée de croûtes frites au beurre et d'une pincée de persil ou de cerfeuil haché fin.

Wartembrode, et la princesse se reconnut en faute.

"Je me suis mal adressée, se dit-elle. Pourtant, il faut que je réussisse..."

Rapidement, le soleil d'hiver s'élevait. Les vagues blanches devenaient grises sous le soleil pâissant. Le lourd manteau de fourrure était maintenant trop léger.

—La princesse se mit à tousser et elle songea:

"Si je pouvais donc rencontrer une voiture!"

Comme par un fait exprès, elle n'en rencontra aucune, tandis que, pour ne pas perdre de temps, elle s'acheminait dans la direction de Giméx.

Ainsi qu'à la plupart des Moscovites, faute d'habitude, la marche lui était pénible; et non seulement les jambes lui refusaient service, mais encore, du côté du cœur on des poumons, il y avait un petit ressort intérieur qui, depuis quelque temps, ne fonctionnait plus bien.

Elle s'en était aperçue déjà, mais pas comme ce jour-là.

"Je ferais mieux de rentrer," se dit-elle en s'arrêtant à moitié chemin.

(A suivre)

—Etes-vous sûre que ce ne sera pas aussi des autres?... murmura révérencieusement la princesse.

—Vous repartez déjà? s'écria avec bonté Mme de Wartembrode qui venait de refermer son tiroir.

—Oui... excusez-moi. Une petite course à faire tout près d'ici.

La princesse n'allait pas loin, en effet, elle se rendait chez Mme Goidal. Ces dix minutes de marche lui furent cependant un fatigage.

Sur ses épaules, son manteau de fourrure pesait autant qu'une chape de plomb, et l'escalier de la baronne lui parut encore plus raide que celui de Mme de Wartembrode.

Mme Guidal était chez elle, comme toujours à l'heure malsaine où le soleil baisse, et, comme toujours aussi, son accueil fut plein de tact.

Point de questions ou de condoléances maladroites, ses sympathies ne s'exprimèrent que par un redoublement d'ambabilité.

L'affaire des Maurin s'était sans la moindre difficulté et, dès les premiers mots:

—Mais c'est navrant! Il faut faire quelque chose pour eux! s'écria-t-elle d'elle-même.

Puis sans laisser le temps de préciser la demande:

—Ah! prudence, comme on aime-rait en pareilles circonstances à avoir la main aussi large que le

Feuilleton

du

"Devoir"

LES JUSTES

par CHAMPOL

Reproduction autorisée par les journaux ayant un traité avec la Société des Gens de Lettres.

la clef. Là... Ouvrez le tiroir où je mets l'argent des oeuvres. C'est bien. Vous pouvez vous en aller... Voyez, princesse, tout est en ordre. Je mourrais subitement demain que, grâce à Dieu, sans un centime de l'argent qui m'est confié ne serait détourné de sa destination.

Rassurée en reprenant ses fonctions, elle montrait les cases plus ou moins remplies de monnaie ou de billets et, indiquant sur chacune l'étiquette:

—Pour les repenties—pour les missions—les écoles libres—les oeuvres de mer—les orphelins—les tabernacles—les secours à domicile—les pauvres honteux...

—Sa main s'arrêta. Elle réfléchit: —Pour ceux-là j'ai peu de chose et je ne sais même pas si, en conscience, je puis disposer de ce que j'ai pour ce cas. On a voulu sou-

GRAND TRUNK RAILWAY SYSTEM

MONTREAL ET TORONTO

9.00 a.m. 9.40 a.m. 7.30 p.m. 10.30 p.m.

Wagons-salons, restaurant et bibliothèque sur les trains de nuit; wagons-lits Pullman éclairés à l'électricité, sur les trains de nuit.

LA SEULE ROUTE A VOIE DOUBLE

"L'INTERNATIONAL LIMITED"

LE TRAIN PAR EXCELLENCE DU CANADA

Quatre Wagnons pour Toronto et Chicago à 9.05 a.m., tous les jours.

EQUIPEMENT SUPERBIEUR

MONTREAL-BOSTON-SPRINGFIELD

Quitte Montreal 8.31 a.m. 8.30 p.m.
Arrive Boston 7.00 p.m. 8.05 a.m.

Quitte Springfield 11.20 a.m. 11.15 p.m.

Wagons-salons et buffet sur les trains de jour, Wagons-lits Pullman éclairés à l'électricité sur les trains de nuit.

BUREAU DES BILLETS DE LA VILLE:
22 rue Saint-Jacques, Tél. Main 6905
M. J. Bonaventure

LE PACIFIQUE CANADIEN

SPECIAL FOUR PAQUEBOT

Part de la rue Windsor à 8.15 p.m. le 13 février. Part par excellence du 8, 11 et 13. Les Wagnons de première classe, les salons et wagons-restaurants. Se rend directement aux abords du paquebot.

OTTAWA

8.05 a.m., 8.40 a.m., 10.15 a.m., 14.00 p.m., 17.45 p.m., 9.50 p.m.

WAGONS-SALONS-OBSERVATOIRES

Wagon-lit sur le train de 9.50 p.m.

TORONTO

9.05 a.m., et 10.00 p.m.

Pour la gare Union

Wagon-salon sur le train de jour

11.15 p.m. pour la gare de la rue Yonge

WAGONS A COMPARTIMENTS ET WAGONS-LITS SOLAIRES A L'ELÉGANCE

TRAVAIL

QUEBEC

9.00 a.m., 1.30 p.m., 5.00 p.m., 11.30 p.m.

TRAIN DE LUXE A 5 P. M.

Wagons-Buffets et wagons-salons

*Tous les jours, excepté le dimanche.

*Le dimanche seulement.

BUREAU DES BILLETS:
141-143, rue Notre-Dame, Tél. Main 8122
au rez-de-chaussée Place Vigor Windsor

LA GÉNÉRALE TRANSATLANTIQUE

LIGNE POSTALE FRANÇAISE

NEW-YORK, HAVRE, PARIS

Départs tous les Jundis à 10 heures A. M.

La Providence 30 FV, La Lorraine 15 Mars France 27 FV, Prévoyance 20 Mars La Touraine 6 Mars France 27 Mars

DÉPARTS SUPPLÉMENTAIRES

Tous les samedis à 3 heures P. M.

Paquebots ne transportant qu'une seule classe de passagers de cabine.

Niagara... 22 FV, Rochembaun 8 Mars D'HALIFAX A NEW-YORK

Caroline... 26 FV

Pour passages, s'adresser à GENIN, TRU DRAU ET CIE LIMITED, Agents généraux pour le Canada, 22, Notre-Dame Ouest, Montréal; ou aux agents suivants: HONE & RIVET 9 Blvd. Saint-Laurent; W. H. Henry Imp. 901, rue Bonsecours; P. C. Cook & Son, 301, Sainte-Catherine Ouest; Agent pour le fret: James Thom, 118 Notre-Dame Ouest.

GRATIN DE TOMATES AU MAIGRE

Prendre 2 tasses de mie de pain, deux oignons hachés et coupés en morceaux, sel, poivre, 2 c. à table de beurre, 1 tasse de tomates en conserve, 1-2 tasse de lait, 1 œuf battu. Mélanger et mettre dans un plat beurré, saupoudrer le dessus de 3 c. à table de mie de pain et de quelques petits morceaux de beurre, et faire gratiner à four chaud 20 minutes.

Lafortune est trouvé coupable

M. le juge Bazin a déclaré coupable de vol Edgar Lafortune, l'électricien qui pénétrait dans les maisons sous le prétexte que le propriétaire de l'immeuble avait chargé de voir aux réparations, et qui une fois dans la place faisait main basse sur tous les objets qui tentaient sa cupidité. Lafortune recevait sa condamnation mardi.

James Barry, jeune homme d'une vingtaine d'années, s'est avoué coupable de vol avec effraction ce matin en cour de comparution. Le magistrat lui demanda pourquoi il avait ainsi pénétré dans la cave d'une épicerie. Pour voler des cigarettes, répondit le prévenu. Il sera fixé sur son sort le 19 courant.

Cas d'insolvabilité

St-Jean, N. B., 12 — La Chambre de Commerce a décidé d'attendre l'adoption de l'acte traitant des compagnies insolvable, qui doit être présenté à la législature.

Cet acte, semblable à ceux de Québec et du Manitoba, empêchera les compagnies dans ce cas de vendre leurs marchandises sans rien donner en retour à leurs créanciers.

Wartembrode, et la princesse se reconnut en faute.

"Je me suis mal adressée, se dit-elle. Pourtant, il faut que je réussisse..."

Rapidement, le soleil d'hiver s'élevait. Les vagues blanches devenaient grises sous le soleil pâissant. Le lourd manteau de fourrure était maintenant trop léger.

—La princesse se mit à tousser et elle songea:

"Si je pouvais donc rencontrer une voiture!"

Comme par un fait exprès, elle n'en rencontra aucune, tandis que, pour ne pas perdre de temps, elle s'acheminait dans la direction de Giméx.

Ainsi qu'à la plupart des Moscovites, faute d'habitude, la marche lui était pénible; et non seulement les jambes lui refusaient service, mais encore, du côté du cœur on des poumons, il y avait un petit ressort intérieur qui, depuis quelque temps, ne fonctionnait plus bien.

Elle s'en était aperçue déjà, mais pas comme ce jour-là.

"Je ferais mieux de rentrer," se dit-elle en s'arrêtant à moitié chemin.

(A suivre)

UNION LABEL

TEMPERATURE

Bulletin d'après le thermomètre de Hear & Harrison, 10-12 rue Notre-Dame-Est. R. de Mesle, géant.

DEMAIN BEAU ET FROID.

ÉPHÉMÉRIDES

13 FEVRIER 1911 — Les dépêches d'Extrême-Orient font craindre un soulèvement de Boxers dans la région de la Chine ravagée par la peste.

M. Raoul Carignan

Le Devoir a annoncé l'élection comme échec de Lachiné, de M. Raoul Carignan, qui l'emporta par plus de deux cent voix dans une élection partielle.

Le carême à Saint-Patrice

Le père Clifford traitera du "Catholisme et de la sanctification personnelle" dans son sermon de dimanche prochain à l'église Saint-Patrice. Il n'y a pas de conférence de ce jour, cette année.

Le colonel A. E. Labelle présidera

Le lieutenant-colonel A. E. Labelle présidera la conférence de M. L. O. Armstrong sur "Les ressources naturelles du Canada", ce soir, à la salle de conférence de l'École des Hautes Études Commerciales.

Mgr Onil Milot dans le deuil

Nicolet, 13. — Mme Yeuve J.-L. Marcotte, née Liobé Milot, sœur bien-aimée de Mgr Onil Milot, est décédée hier, en sa résidence de Nicolet, munie des secours de la Sainte-Eglise, dans la 64ème année de son âge.

Mort subite de Mme Frs. de Sales Prévost

Madame Marie-Louise Watier, veuve de François de Sales Prévost, en son vivant notaire de Terrebonne, est décédée la nuit dernière, à Terrebonne, à l'âge de soixante et deux ans.

Blessés dans une collision de tramway

Deux hommes, M. W. H. Clapp, 225 rue Beau, et M. Turbault, avenue du Parc, ont été légèrement blessés dans une collision, à 7:30 hier soir, entre un tramway de l'avenue du Parc et un autre de la rue Duluth.

Adoration Nocturne

Les membres de l'Adoration Nocturne sont convoqués à une réunion spéciale à Notre-Dame, demain soir, jeudi, à 8 h 30.

"Disparu"

La comédie, jouée la semaine dernière par les élèves du collège Sainte-Marie, est de nouveau mise à l'affiche.

Conte Monténégrin

Tout le monde voudra lire la Rose du Monténégrin, conte de Mme la comtesse de Pasquidoux, que publiera dimanche le Nationaliste.

L'incendie de Lavaltrie, hier

UNE SEULE MAISON A ETE DETRuite GRACE AU TRAVAIL COURAGEUX DES PARISSIENS, ET AU FAIT QUE LE VENT TOURNA SUBITEMENT DU NORD A L'OUEST.

LES DOMMAGES

Lavaltrie, 13. — L'incendie n'a pas dégénéré en conflagration grâce au travail énergique et intelligent des citoyens. La municipalité n'a pas d'appareils à incendie et, par ailleurs, toutes les maisons sont en bois.

M. Edouard Montpetit reprendra, demain soir, à l'Université Laval, sa conférence à l'École Sociale Populaire.

LE SECRETAIRE.

Don de Montréal à ses institutions

LA VILLE DISTRIE CESTE ANNEE \$105,000 AUX INSTITUTIONS DE CHARITE, DONT \$17,500,00 AUX MATERNITES ET HOPITAUX ET \$10,500,00 AUX DISPENSAIRES.

LES HOSPICES, ASILES ET ORPHELINATS RECOIVENT \$4,500; LAVAL ET MCGILL \$10,000 CHACUN, UNE SOMME DE \$10,000 POUR L'OEUVRE DE LA GOUTTE DE LAIT.

OEUVRES DIVERSES

A leur réunion d'hier après-midi, les commissaires ont fait la répartition des allocations qui sont distribuées chaque année aux différentes institutions de charité de la ville.

LES DOMMAGES

On opéra, d'une façon étonnante, le sauvetage de Mlle Nantais, belle-sœur de M. Miron et de Mme Miron qui se trouvaient au premier étage de la maison.

LE SIEGE D'ANDRINOPE

Sofia, Bulgarie, 13. — Deux tentatives de sorties des troupes de la garnison turque d'Andrinople ont été repoussées lundi et mardi par les Bulgares qui ont infligé une perte de plus de mille tués et blessés.

TRAITE FRANCO-AMERICAIN

Washington, 13. — Le secrétaire Knox et l'ambassadeur de la guerre, M. Jusserand ont signé une extension de cinq ans au traité d'arbitrage conclu entre la France et les États-Unis.

LA LEGISLATURE AU N-BRUNSWICK

Frederickton, N.B., 13. — Le lieutenant-gouverneur Wood, vêtu de son costume officiel, et escorté d'une garde d'honneur, est arrivé au palais législatif à trois heures et demie.

LA REVOLUTION MEXICAINE

Mexico, 13. — On s'attendait ce matin à un engagement sérieux, mais les troupes qui se sont mises en mouvement ce matin n'ont fait qu'échanger quelques obus tirés par l'artillerie.

Nelson ou Port Churchill

L'on sait que le choix d'un port terminus pour le chemin de fer de la Baie d'Hudson n'est pas encore arrêté. Il dépendra beaucoup du rapport que fera M. H. T. Hazen, l'ingénieur officiel.

L'enquête du juge Mercier

M. Thérien explique l'emploi qu'il a fait des \$8,000 qu'il a retirés de la Banque d'Hochelega.

LE NOUVEAU PRONOGRAPHIE EDISON

Hier soir, dans la grande salle de musique de la maison Layton Bros, 550 rue Sainte-Catherine-Ouest, avait lieu un concert artistique.

HAMILTON. — A Montréal, le 12 février 1913, à l'âge de 80 ans 10 mois, est décédée Mary Muir, épouse de feu Antoine Hamilton.

DECES

Les funérailles auront lieu samedi 15 courant. Le convoi funèbre partira de la demeure de son gendre, M. E. Bertrand, No 95 Boulevard Saint-Joseph, à 8 heures 15 am.

AGENTS

On demande deux agents de circulation d'expérience. Bon salaire aux personnes compétentes. Ecrire ou s'adresser entre 8 et 11 a. m., à M. L. Lefebvre, Dépt. de la Circulation, au "Devoir", 71A rue St-Jacques.

LE PREMIER VOTE

La Chambre des Communes donnera ce soir sa première série de votes sur la proposition Borden relativement au don de 35 millions. On s'attend à ce que le vote soit considérable.

LA MAJORITE DU GOUVERNEMENT SERA ENTRE 40 ET 45

(De notre correspondant) — Chambre des Communes, Ottawa, 13. — C'est ce soir que la Chambre donnera sa première série de votes sur la proposition Borden relative au don de 35 millions à la Grande-Bretagne.

GUERRE ET POLITIQUE

LE SIEGE D'ANDRINOPE (Service particulier) Sofia, Bulgarie, 13. — Deux tentatives de sorties des troupes de la garnison turque d'Andrinople ont été repoussées lundi et mardi par les Bulgares qui ont infligé une perte de plus de mille tués et blessés.

TRAITE FRANCO-AMERICAIN

Washington, 13. — Le secrétaire Knox et l'ambassadeur de la guerre, M. Jusserand ont signé une extension de cinq ans au traité d'arbitrage conclu entre la France et les États-Unis.

LA LEGISLATURE AU N-BRUNSWICK

Frederickton, N.B., 13. — Le lieutenant-gouverneur Wood, vêtu de son costume officiel, et escorté d'une garde d'honneur, est arrivé au palais législatif à trois heures et demie.

LA REVOLUTION MEXICAINE

Mexico, 13. — On s'attendait ce matin à un engagement sérieux, mais les troupes qui se sont mises en mouvement ce matin n'ont fait qu'échanger quelques obus tirés par l'artillerie.

Nelson ou Port Churchill

L'on sait que le choix d'un port terminus pour le chemin de fer de la Baie d'Hudson n'est pas encore arrêté. Il dépendra beaucoup du rapport que fera M. H. T. Hazen, l'ingénieur officiel.

L'enquête du juge Mercier

M. Thérien explique l'emploi qu'il a fait des \$8,000 qu'il a retirés de la Banque d'Hochelega.

LE NOUVEAU PRONOGRAPHIE EDISON

Hier soir, dans la grande salle de musique de la maison Layton Bros, 550 rue Sainte-Catherine-Ouest, avait lieu un concert artistique.

HAMILTON. — A Montréal, le 12 février 1913, à l'âge de 80 ans 10 mois, est décédée Mary Muir, épouse de feu Antoine Hamilton.

DECES

Les funérailles auront lieu samedi 15 courant. Le convoi funèbre partira de la demeure de son gendre, M. E. Bertrand, No 95 Boulevard Saint-Joseph, à 8 heures 15 am.

AGENTS

On demande deux agents de circulation d'expérience. Bon salaire aux personnes compétentes. Ecrire ou s'adresser entre 8 et 11 a. m., à M. L. Lefebvre, Dépt. de la Circulation, au "Devoir", 71A rue St-Jacques.

La bibliothèque de feu M. Sicotte

UNE DELEGATION SE PRESENTE CHEZ LES COMMISSAIRES CE MATIN POUR DEMANDER A LA VILLE D'EN FAIRE L'ACQUISITION LE PLUS TOT POSSIBLE.

La bibliothèque de feu M. Sicotte

LA BIBLIOTHEQUE SE COMPOSE DE 7,000 VOLUMES DONT QUELQUES-UNS CONSTITUENT DE PRECIEUX DOCUMENTS POUR MONTREAL.

OU EST MAINTENANT LE PERIL ALLEMAND?

CE NE SONT PLUS LES DREAUGHTS ALLEMANDS QUE L'ANGLETERRE CRAINDRAIT MAINTENANT, MAIS BIEN LES AVIONS MILITAIRES DE L'EMPEREUR GUILLAUME.

LE PARLEMENT BRITANNIQUE SONGERAIT A PASSER UNE LOI DE FAÇON A RESTREINDRE LE PRIVILEGE DES AVIATEURS ETRANGERS QUI VISITENT L'ANGLETERRE

Londres, 13. — Le parlement anglais est en train d'adopter d'urgence un bill relatif à la navigation aérienne, qui exposera les aérostats étrangers voguant au-dessus du territoire anglais à recevoir des coups de feu dans certaines conditions, même en temps de paix.

CE QU'ON VA FAIRE

On ne fait pas mystère du fait que cette mesure est destinée à mettre fin aux exploits des Allemands. Depuis plusieurs mois, à différents intervalles, on a rapporté des vols mystérieux au-dessus de l'une ou l'autre partie du pays.

Les conférences du vendredi à N.-D.

C'est vendredi à trois heures que commenceront à Notre-Dame les séries de conférences spécialement destinées aux dames. La chanoine Joseph Lepage, au début de son homélie de dimanche, a donné le programme de ces réunions.

Un nègre tire sur un agent

UN NOMME SMITH DECHARGE UN COUP DE REVOLVER SUR LE LIEUTENANT MENARD DU POSTE No.6 QUI VOULAIT L'ARRÊTER, APRÈS UNE POURSUITE MOUVEMENTÉE.

Le lieutenant Ménard, du poste No. 6, de la Gendarmerie, a fait le récit d'un coup de revolver, par un nègre, aux trousseurs duquel il s'était lancé, à la suite d'un vol commis dans un magasin de la rue Saint-Jacques.

BOURSE DE MONTREAL

Table with 3 columns: STOCKS, Vend, Ach. and 3 columns: STOCKS, Vend, Ach. containing various stock market data for Montreal.

LE NOUVEAU PRONOGRAPHIE EDISON

Hier soir, dans la grande salle de musique de la maison Layton Bros, 550 rue Sainte-Catherine-Ouest, avait lieu un concert artistique.

HAMILTON. — A Montréal, le 12 février 1913, à l'âge de 80 ans 10 mois, est décédée Mary Muir, épouse de feu Antoine Hamilton.

DECES

Les funérailles auront lieu samedi 15 courant. Le convoi funèbre partira de la demeure de son gendre, M. E. Bertrand, No 95 Boulevard Saint-Joseph, à 8 heures 15 am.

AGENTS

On demande deux agents de circulation d'expérience. Bon salaire aux personnes compétentes. Ecrire ou s'adresser entre 8 et 11 a. m., à M. L. Lefebvre, Dépt. de la Circulation, au "Devoir", 71A rue St-Jacques.